



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Concertation préalable du public sur les stratégies de façade maritime

26 janvier 2018 – 25 mars 2018

Enseignements tirés de la concertation préalable du public

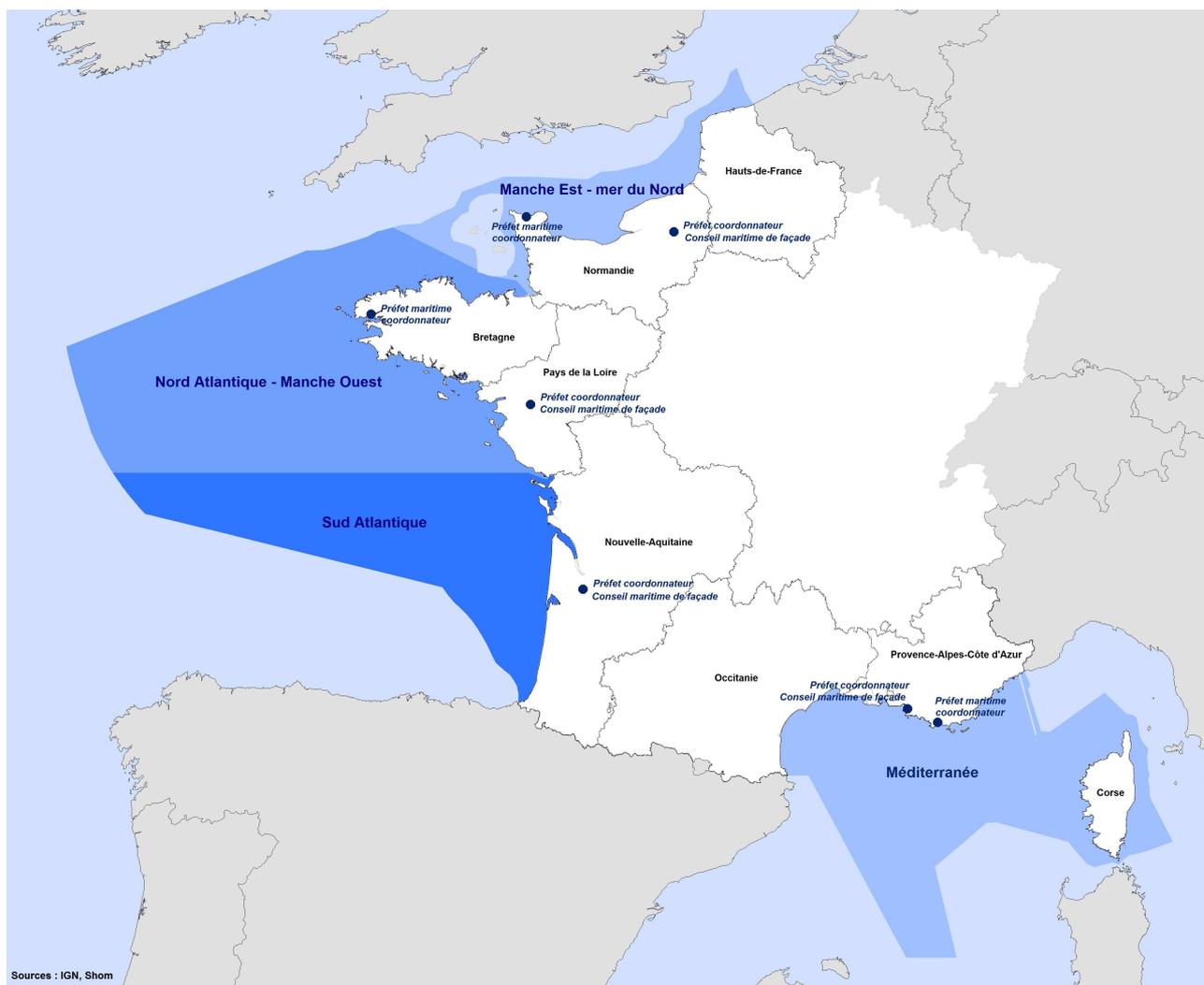
Table des matières

Une concertation avec les citoyens sur l'avenir de la mer et du littoral.....	5
Enseignements généraux tirés de la concertation préalable.....	9
Façade Manche Est – Mer du Nord.....	11
Façade Nord Atlantique – Manche Ouest.....	21
Façade Sud-Atlantique.....	33
Façade Méditerranée.....	41
Annexe – Éléments de contexte.....	51

Une concertation avec les citoyens sur l'avenir de la mer et du littoral

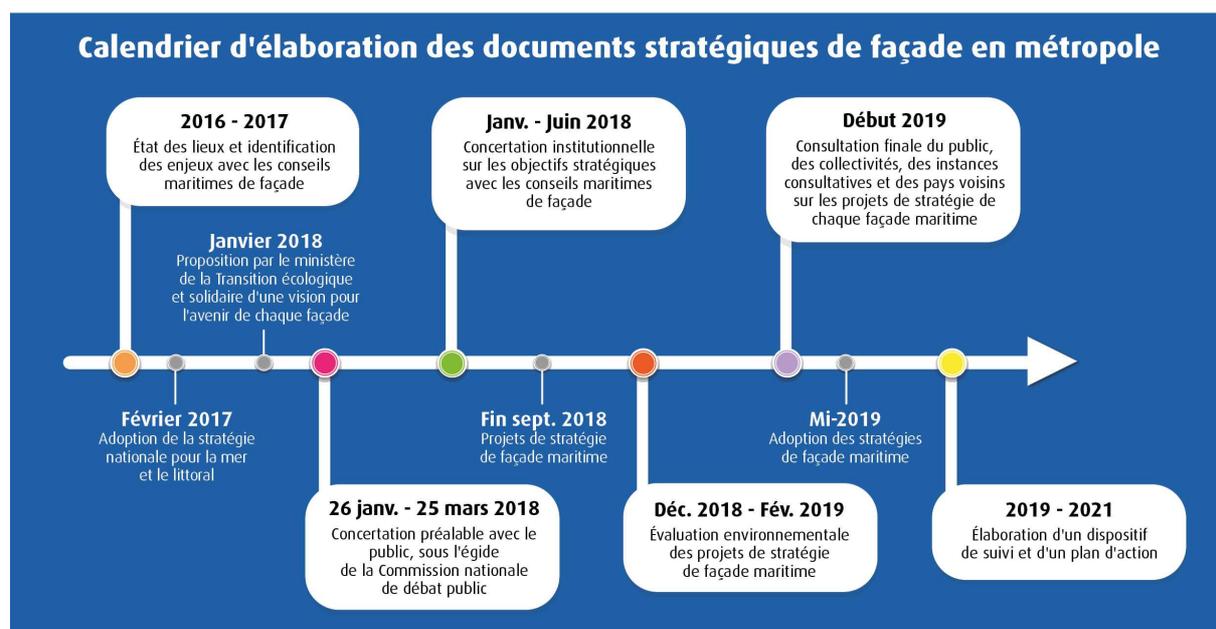
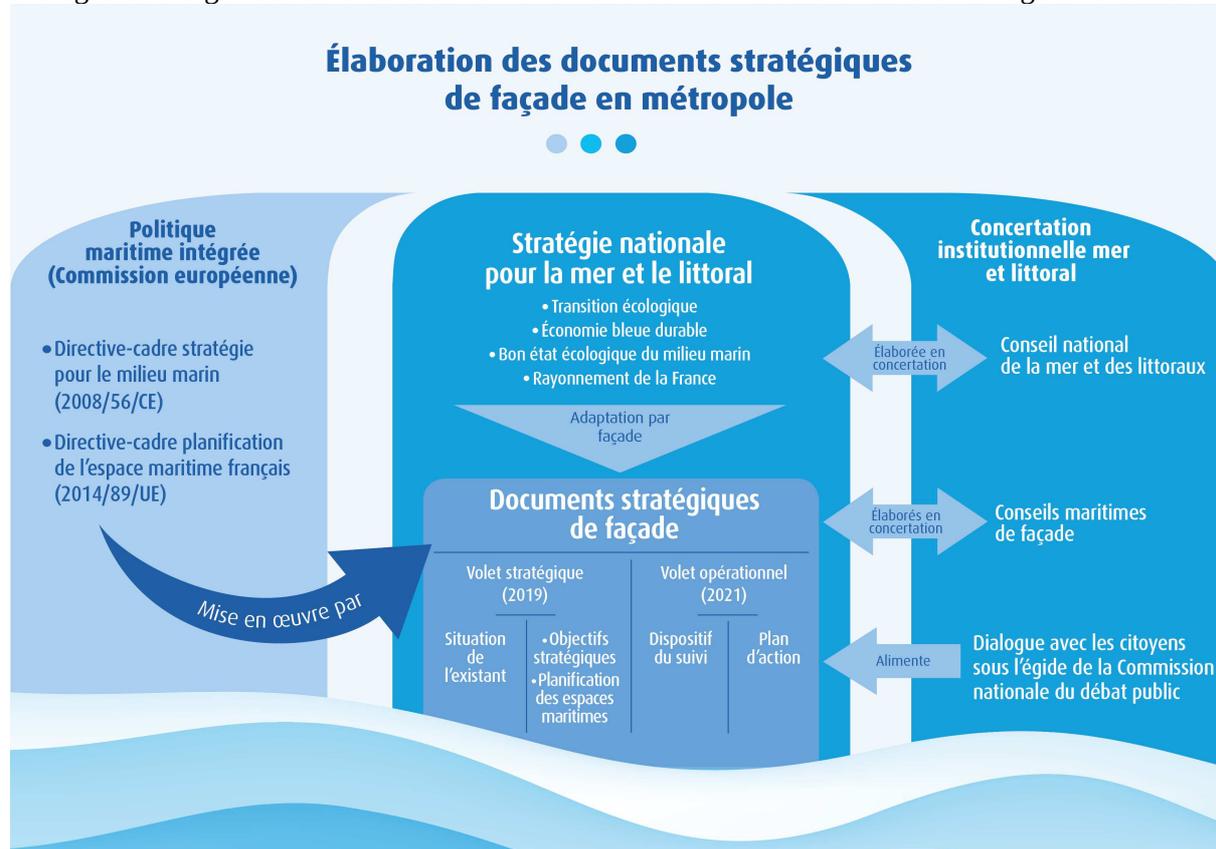
Du 26 janvier au 25 mars 2018, le ministère de la Transition écologique et solidaire a invité les citoyens à s'informer et s'exprimer sur les visions d'avenir à l'horizon 2030 proposées pour les quatre façades maritimes de l'Hexagone : Manche Est-mer du Nord, Nord Atlantique-Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée. Cette concertation préalable, organisée avec la Commission nationale du débat public, a constitué l'une des étapes de l'élaboration des stratégies de façade maritime (premier volet des futurs documents stratégiques de façade).

Carte des façades maritimes de France métropolitaine



Pour fixer son ambition maritime sur le long terme, la France s'est dotée, en février 2017, d'une stratégie nationale pour la mer et le littoral. Cette stratégie doit être adaptée pour chaque façade dans un document stratégique de façade. Fin 2017, à l'occasion du comité interministériel de la mer, le Gouvernement l'a confortée et a engagé sa mise en œuvre, dont la planification des espaces marins constitue l'un des principaux leviers. Cette planification vise à organiser l'utilisation de l'espace maritime afin de concilier les différents usages qui s'y développent, tout en garantissant une bonne prise en compte des écosystèmes marins. Elle passe par l'élaboration de stratégies de façade maritime.

En métropole, chaque stratégie de façade maritime est élaborée par l'État, en concertation avec les acteurs maritimes et littoraux, réunis au sein des conseils maritimes de façade. La synthèse des contributions du public a été versée début mai 2018 aux travaux menés avec les conseils maritimes de façade, pour qu'ils puissent les prendre en compte. Après avis de l'Autorité environnementale, les projets de stratégie de façade maritime seront soumis à une consultation finale du public, des collectivités, des instances consultatives et des pays voisins. Les stratégies de façade maritime seront adoptées par l'État, représenté par les préfets coordonnateurs de façade, mi 2019. Une démarche analogue sera organisée dans les bassins maritimes ultra-marins avec un calendrier légèrement décalé.



La concertation préalable s'est déroulée selon deux modalités, afin de recueillir les avis et arguments permettant d'enrichir la réflexion et l'élaboration des documents stratégiques de façade :

- **une plateforme participative www.merlittoral2030.gouv.fr** a permis au public de s'informer sur les enjeux et de participer à la réflexion en répondant à un jeu de questions : chacune ouvrant sur un fil de discussion dans lequel l'internaute pouvait déposer une contribution, faire un commentaire sur une autre contribution ou voter pour elle. La plateforme a ainsi accueilli la visite de 76 000 utilisateurs, 60 % des connexions ont été réalisées par des 18-34 ans. Plus de 1700 contributions ont été déposées et ont recueilli 17 000 votes.
- **des ateliers citoyens dans chaque façade maritime** ont permis d'approfondir certaines thématiques selon des méthodes participatives. 500 citoyens ont participé aux 20 ateliers. L'âge moyen des inscrits aux ateliers est de 48 ans avec 63 % d'hommes et 37 % de femmes.

Le présent rapport répond aux exigences du code de l'environnement qui prévoit la publication par le maître d'ouvrage, après concertation préalable, du bilan de celle-ci et des enseignements qu'il en tire.

Toutes les contributions, le bilan des garants de la Commission nationale du débat public et les synthèses rédigées par le Ministère de la transition écologique et solidaire peuvent être consultées en ligne sur la plateforme www.merlittoral.2030.gouv.fr.

Enseignements généraux tirés de la concertation préalable

La concertation préalable avec le public a nourri l'élaboration des stratégies de façade maritime, lesquelles constituent les deux premières parties des documents stratégiques de façade (DSF). Les parties suivantes, qui comprennent le plan d'action et le dispositif de suivi, seront élaborées dans un second temps, et adoptées au plus tard en 2021.

Les documents stratégiques de façade s'articulent avec les autres documents qui contribuent à la gestion des bassins versants et du littoral, dont notamment les stratégies de développement territorial portées par les collectivités (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET, schéma de cohérence territoriale - SCOT, plans locaux d'urbanisme - PLU, etc.). La règle générale est que tout projet soumis à étude d'impact, tout plan ou programme doit respecter le DSF (cependant, quand ces projets, plans ou programmes sont à cheval sur terre et sur mer, des possibilités de dérogation existent, mais pour des motifs dûment justifiés).

La concertation préalable s'est appuyée sur les travaux produits fin 2017 par l'État, ainsi que par l'ensemble des acteurs réunis au sein du conseil maritime de façade. Chaque document comprend : une situation de l'existant mentionnant les grands enjeux, ainsi qu'une vision à horizon 2030 et l'évolution souhaitée de la façade sur les plans environnementaux, économiques et sociaux.

Les grandes orientations exprimées par les citoyens, pour l'ensemble des façades

Il se dégage, de façon générale, un relatif consensus sur les enjeux et la vision d'avenir proposés par l'Etat, même si des doutes sont parfois exprimés sur le réalisme des objectifs et des moyens qui pourront y être consacrés. Le bon état écologique et le développement socio-économique sont de loin les thèmes les plus abordés, de manière assez équilibrée. Le public a exprimé de fortes attentes sur certains sujets tels que la réduction de la pollution sur le littoral, en mer et dans les ports, la gestion des déchets, le développement des énergies marines renouvelables, l'évolution des pratiques de pêche et d'aquaculture, la réduction des captures accidentelles de petits cétacés.

Le public considère que le thème du tourisme et des loisirs n'est pas assez pris en considération tant pour les problèmes d'usages et de capacité d'accueil sur le littoral, que pour son poids dans l'économie. De même la gestion du trait de côte et des risques littoraux, dans le contexte du changement climatique, lui paraît insuffisamment traitée.

On constate également une demande assez générale d'information et de participation aux décisions concernant la gestion de la mer et du littoral, qui s'exprime en particulier pour le développement des énergies marines renouvelables.

Les enseignements tirés

Les garants de la Commission nationale du débat public ont fait les recommandations suivantes :

- Poursuivre le dialogue avec l'ensemble des publics, au moyen d'un dispositif d'information et d'échanges à mettre en place ; un travail de pédagogie doit être engagé sur certains sujets remontés pendant la concertation préalable.
- Développer les concertations spécifiques afin de trouver des compromis entre les conflits d'usages et renforcer la communication autour de la concertation, par les équipes locales.

- Améliorer la transparence et la pédagogie sur l'application de la législation et de la réglementation, même si cela n'est pas dans le champ, stricto sensu, du DSF.
- Renforcer l'articulation entre le DSF et les différentes planifications dans les territoires littoraux (SDAGE, SRADDET, PLUi...).

À partir des projets de stratégie de façade maritime, trois différentes situations sont possibles pour la prise en compte des contributions des citoyens :

1. Les objectifs retenus par le DSF reçoivent l'approbation des citoyens, mais sont précisés voire renforcés par la concertation (par exemple ajout d'un objectif stratégique spécifique) ;
2. Les propositions des citoyens nécessitent de prendre des mesures spécifiques, qui ne relèvent pas de la phase actuelle, dite stratégique, de l'élaboration du DSF : elles seront à intégrer dans la réflexion de la deuxième phase du DSF, dite phase opérationnelle (2019-2021) ;
3. Une proposition peut ne pas être retenue quand elle relève de problématiques très localisées ou dépassant largement le cadre du DSF (par exemple, la responsabilisation de la société). Un tableau en annexe donne quelques éléments de contexte sur la gestion de la mer et des littoraux par rapport à des sujets régulièrement cités par les citoyens. Ces informations ne sont pas exhaustives mais permettent de signaler que les stratégies de façade maritime sont élaborées dans un contexte où des cadres, des stratégies, des actions sont, bien sûr, déjà mises en place, par l'État comme par l'ensemble des acteurs.

Ce rapport présente les grandes observations dégagées par les citoyens pour chacune des façades et leur prise en compte dans les projets de stratégie de façade maritime au moment de leur transmission pour avis à l'Autorité environnementale fin novembre 2018.

*

Le rapport est téléchargeable sur <http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/> (stratégies maritimes).

La plateforme www.merlittoral2030.gouv.fr a vocation à être active tout au long de la phase d'élaboration des documents stratégiques de façades. Elle permet la consultation du public du 4 mars au 4 juin 2019.

Il est possible d'être tenu au courant des actualités en s'abonnant à une newsletter <https://www.merlittoral2030.gouv.fr/inscription-la-newsletter>

Façade Manche Est – Mer du Nord

Façade Manche Est-mer du Nord

La façade Manche Est-mer du Nord (MEMN) a recueilli 17 % du total des contributions sur la plateforme. Les six ateliers organisés dans la façade ont mobilisé chacun plus de 30 personnes en moyenne. La majeure partie des contributions (plateforme et ateliers) a concerné la qualité du milieu, le bon état écologique et la gestion durable des ressources ; les activités maritimes et la compétitivité des ports arrivent en seconde position. La mise en œuvre du Brexit n'a suscité que très peu de contributions. Certains thèmes relevés par le public n'ont pas été abordés en tant que tels, mais ont fait l'objet de développements dans les différents enjeux retenus : le tourisme, la qualité de vie, la connaissance et la recherche, l'éducation, l'emploi et la transition énergétique.

Les contributeurs, en ligne ou dans les ateliers, partagent les mêmes constats. L'environnement littoral et marin (terre, mer, air) est aujourd'hui dégradé ; il est grand temps de le réparer et de le protéger. Sa qualité est en effet le fondement d'une économie maritime et touristique prospère, qu'il est nécessaire de développer.

Le bon état écologique des milieux est reconnu comme essentiel à la santé et à la survie des espèces, mais aussi à l'attractivité de la façade.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
Éduquer les jeunes, sensibiliser le public et restaurer un certain civisme pour la protection de l'environnement.	<p>L'enjeu de formation, d'éducation à la mer et de sensibilisation est signalé dans le projet de DSF. Le partage d'une culture maritime commune permet la sensibilisation des publics (normes sanitaires et de sécurité, comportements éco-responsables, etc.) et le développement de pratiques touristiques durables. L'évolution de l'organisation des activités liées à la plaisance et au nautisme, permet de diversifier l'offre touristique et de loisirs, ainsi que de conforter les démarches « Ports propres » et « Pavillon bleu » qui participent également à la sensibilisation des plaisanciers.</p> <p>Cette sensibilisation est également nécessaire concernant la valorisation des métiers de la mer, de leur acceptabilité sociale et des produits issus de ces activités. Les pistes d'actions concrètes émergent par la création de labels dédiés et par un effort des filières, autant que de l'État pour assurer une communication vers le grand public et contribuer à l'éducation à la mer.</p>
Prévenir les pollutions maritimes et littorales, visuelles, sonores et telluriques (plastiques).	Les pollutions maritimes et littorales sont prises en compte (directement ou indirectement) dans la majorité des objectifs stratégiques généraux à travers les activités de tourisme, d'aquaculture, l'action de l'état en mer, les perturbations sonores liées aux travaux et au trafic, les micros polluants, les déchets marins...

<p>Traiter les boues de dragage à terre avant d'être immergées</p>	<p>Le DSF mentionne les pollutions telluriques comme un objectif particulier environnemental : <i>« Réduire les flux de contaminants d'origine terrestre, en particulier dans les zones côtières les plus impactées »</i>.</p> <p>Concernant les boues de dragage le DSF affirme la nécessité de <i>« l'organisation de l'activité de dragage à l'échelle de la façade maritime »</i> et de poursuivre <i>« l'émergence de filières de valorisation des sédiments de dragage [qui] est un objectif majeur, participant à une gestion économe des ressources minérales naturelles de la façade maritime Manche Est-mer du Nord »</i> (Objectif Stratégique Général 7).</p>
<p>Réparer les milieux et des écosystèmes (reconstitution des haies, des dunes...)</p>	<p>La protection des milieux et des écosystèmes est particulièrement mise en avant dans le DSF, au travers des deux premiers objectifs stratégiques généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>« Maintenir ou rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes marins en limitant les pressions anthropiques sur les espaces littoraux, côtiers et hauturiers. »</i> • <i>« Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le réseau trophique et dans la connectivité écologique en prenant des mesures de protection ou de restauration adaptées. »</i> <p>Il s'agit d'enjeux majeurs de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord. Les écosystèmes marins sont des structures écologiques complexes et fragiles dont le bon fonctionnement dépend directement de la nature et du niveau des pressions engendrées par les activités humaines. De plus, extrêmement riche en habitats marins, la façade est également le lieu de vie, d'alimentation, de repos et d'hivernage, de reproduction, de transit de nombreuses espèces marines qui contribuent à la diversité biologique et au bon fonctionnement des écosystèmes marins, du bas jusqu'en haut de la chaîne trophique.</p>
<p>Multiplier les espaces protégés à terre et en mer</p>	<p>Cette demande se retrouve également dans les deux premiers objectifs stratégiques généraux cités ci-dessus. Par ailleurs, dans la situation de l'existant (annexe 1), le chapitre <i>« protection et valorisation - protection de l'environnement marin et littoral »</i> concerne la mise en œuvre d'actions visant à la protection des espaces naturels marins et littoraux et à la reconquête de la qualité des milieux associés. Les zones Natura 2000, les aires marines</p>

	<p>protégées, l'action du Conservatoire du littoral y sont mentionnées. Les travaux du premier cycle du plan d'action pour le milieu marin (PAMM, voir en annexe) continuent sur ce point.</p> <p>Par ailleurs, le ministère de la Transition écologique et solidaire a établi en 2018 un cadrage national pour la constitution d'un réseau cohérent de protection fortes dans les secteurs de biodiversité remarquable situés en sein des aires marines protégées existantes. Un inventaire national des protections fortes existantes est en cours. Il devrait aboutir à des propositions de constitution de protections fortes sur chaque façade maritime.</p>
<p>Développer la connaissance et la recherche. La création de pôles d'excellence et d'échanges sur le littoral est souhaitée, de même que le développement des sciences participatives et la valorisation de la connaissance empirique du milieu en associant les acteurs de terrain.</p>	<p>La recherche est présentée dans le DSF comme l'un des grands enjeux de la façade. Elle est également mentionnée dans la vision d'avenir : « <i>La façade maritime s'appuie sur son réseau d'acteurs de la recherche et de la formation supérieure, pour développer une capacité de médiation scientifique sur l'ensemble des problèmes de connaissance intéressant le milieu marin.</i> »</p> <p>L'objectif stratégique général 12 affirme l'ambition de vouloir « <i>conforter la structuration par pôles des offres de formation professionnelles et supérieures, des capacités d'innovation et de diffusion des connaissances au sein de la façade maritime</i> ».</p>

Le développement durable de l'économie maritime est présenté comme une nécessité absolue pour la façade.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Accroître l'efficacité et la compétitivité économique des ports de la façade, dans le respect des normes sociales et environnementales (Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Le Havre...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respect de l'environnement : déchets, artificialisation, gaz naturel liquéfié ; • mieux adapter et harmoniser l'offre de formation (personnel portuaire et marin) ; • développer les complémentarités et liens entre eux ; valoriser les ports secondaires en créant des liaisons maritimes entre eux ; 	<p>La vision à horizon 2030 exprime l'importance de la compétitivité des ports de la façade : « <i>Elle [la façade] dispose de places portuaires développant des coopérations qui renforcent leur compétitivité économique et mettent en œuvre une stratégie globale de positionnement des ports français dans le Range nord-européen</i> ».</p> <p>L'objectif stratégique général « <i>Conforter le positionnement stratégique des ports dans le Range européen ; favoriser les coopérations portuaires ; moderniser les infrastructures et les équipements pour diversifier les activités tout en limitant les perturbations sur les milieux.</i> » répond aux inquiétudes du public sur la compétitivité portuaire, la</p>

<ul style="list-style-type: none"> • instituer une nouvelle gouvernance pour une meilleure compétitivité par une plus grande mutualisation ; • renforcer les liens avec l'hinterland, et le report multimodal ; • créer une filière de déconstruction navale et suivre la filière du démantèlement. 	<p>modernisation des ports, le passage au Gaz Naturel Liquéfié, le renforcement avec l'hinterland. Cet objectif évoque aussi la création d'un guichet portuaire unique afin de répondre à l'exigence de mutualisation et de gouvernance. Enfin cet objectif affirme la volonté de voir émerger une filière de valorisation des sédiments de dragage.</p> <p>L'objectif stratégique général « <i>Développer, soutenir et diversifier la construction, la déconstruction et la réparation des navires et promouvoir les PME-ETI structurant le territoire de la façade maritime.</i> » évoque le soutien aux PME dans le domaine de la formation aux métiers liés à la construction, à la réparation et au démantèlement des navires : « <i>Par le soutien aux petites et moyennes entreprises, et à l'innovation scientifique et technique permise par la recherche et le développement, il s'agit d'adapter les métiers et la filière de la construction, de la réparation et du démantèlement à une économie durable et de circuits courts. La valorisation des déchets issus du démantèlement des navires constituent à cet égard un objectif fort</i> ».</p>
<p>Encadrer davantage la pêche et l'aquaculture pour permettre le maintien et le renouvellement de la ressource ;</p> <p>Développer les élevages aquacoles en évitant les monocultures ;</p>	<p>La vision à 2030 souligne que « <i>La pêche et les cultures marines sont des marqueurs sociaux des territoires de la façade et de leur identité maritime.</i> ».</p> <p>Les objectifs stratégiques généraux 2, 3 et 4 du DSF s'inscrivent dans une démarche de développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « <i>Préserver les espèces et les habitats marins rares, menacés ou jouant un rôle important dans le réseau trophique et dans la connectivité écologique en prenant des mesures de protection ou de restauration adaptées</i> »: • « <i>Conforter les activités de pêche maritime en maintenant des habitats marins productifs et en bon état et assurer la gestion durable des ressources de la Manche et de la Mer du Nord</i> » • <i>Conforter les atouts conchylicoles et le potentiel piscicole de la façade maritime Manche Est-mer du Nord en préservant la qualité des eaux littorales et en maintenant des milieux marins sains et productifs.</i>

<p>Développer l'économie circulaire : circuits courts, mutualiser les moyens et ...</p> <p>...améliorer la traçabilité des produits (pêche)</p>	<p>Dans le DSF, la vision de la façade à horizon 2030 évoque « <i>Le développement durable des activités qui structurent l'économie de la façade est garanti par une gestion durable des ressources, le respect des normes environnementales, la promotion de l'économie circulaire</i> » et « <i>La valorisation des produits de la mer, issus de la pêche comme de l'aquaculture, est renforcée, notamment par la poursuite des processus de labellisation.</i> ». La labellisation est un moyen concret, régulièrement citée dans les contributions, pour améliorer la traçabilité des produits.</p> <p>L'objectif stratégique relatif à l'aquaculture prévoit que « la valorisation des produits [soit] favorisée par la mise en place de signes de qualité, par le développement de la commercialisation (circuits courts, export...) et par des campagnes ou des événements de promotion. »</p>
---	---

Les citoyens souhaitent un développement encadré des Énergies Marines Renouvelables

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
L'acceptabilité de l'éolien en mer serait améliorée par la mise place d'une structure de dialogue à l'échelle de la façade maritime, qui associerait tous les acteurs locaux, dont les organisations non gouvernementales.	La vision à 2030 précise que la façade maritime Manche Est-mer du Nord contribue activement à la transition énergétique en proposant un cadre de dialogue et d'acceptabilité pour le développement des énergies marines renouvelables en synergie avec les activités existantes.
Explorer les alternatives possibles comme l'hydrolien ou l'énergie marémotrice	Ces contributions sont explicitement prises en compte dans l'objectif stratégique général « <i>Développer l'ensemble des filières d'Énergies Marines Renouvelables et leurs raccordements dans la façade maritime</i> ». La diversification du mix énergétique est un enjeu majeur de la façade Manche Est-mer du Nord et correspond à un enjeu national de transition écologique. « <i>L'identification des zones propices pour le développement des projets éoliens et hydroliens fait l'objet de larges consultations.</i> ».

Les participants ont souhaité que soit davantage mis en avant :

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
Le tourisme et les sports nautiques Gérer la sur-fréquentation	La stratégie de façade comprend des objectifs concernant le tourisme et les loisirs maritimes : « <i>Préserver les atouts environnementaux et les</i>

	<p><i>sites remarquables de la façade maritime qui conditionnent l'attractivité touristique de la Manche et de la Mer du Nord. Favoriser les loisirs littoraux et nautiques autour de l'éducation à la mer et de la découverte des milieux ».</i></p> <p>Avec 60 sites classés et 36 sites inscrits, dont plusieurs sites à rayonnement mondial, la façade maritime Manche Est-mer du Nord doit son attractivité touristique à ses caractéristiques naturelles ; la fréquentation touristique croissante suppose alors nombre d'aménagements. La protection des espaces à forts enjeux écologiques ainsi que la préservation, ou, selon les secteurs, la reconquête de la qualité des eaux littorales, sont des conditions nécessaires au soutien et au renforcement d'une offre touristique plurielle (croisières, sports en plein air, baignade, plaisance, pêche de loisir). Le partage d'une culture maritime commune permet la sensibilisation des publics (normes sanitaires et de sécurité, comportements éco-responsables, etc.) et le développement de pratiques touristiques durables. L'évolution de l'organisation des activités liées à la plaisance et au nautisme permet de diversifier l'offre touristique et de loisirs et de conforter les démarches « Ports propres » et « Pavillon bleu » participant également à la sensibilisation des plaisanciers.</p>
<p>Maintenir un accès libre à l'estran et à la mer</p>	<p>Concernant l'estran, le DSF affirme le besoin de conciliation entre les usages pour un libre accès : <i>« Les activités aquacoles s'exerçant principalement sur l'estran, elles sont désormais confrontées à la multiplication et à la concurrence des usages sur un espace restreint et fortement convoité. C'est dans ce contexte que la planification spatiale est apparue comme un enjeu pour assurer sa pérennité et son éventuel développement en accord avec les autres usages du littoral français. »</i></p>
<p>Communiquer sur l'identité de la zone littorale</p>	<p>L'identité de la zone littorale est exprimée à la fois dans la vision et dans l'Objectif Stratégique Général 13 sur le patrimoine marin avec comme priorité affichée de <i>« Sensibiliser au patrimoine maritime, culturel, industriel et naturel de la façade maritime Manche Est-mer du Nord. »</i></p>
<p>Les risques littoraux doivent faire l'objet de suivis scientifiques</p>	<p>Les risques littoraux sont pris en compte dans le DSF dans la situation de l'existant, dans la partie <i>« artificialisation des territoires littoraux »</i> et dans l'objectif stratégique général intitulé <i>« Définir, en</i></p>

<p>La compétence « protection du littoral » doit être clarifiée (qui fait quoi ?) (avec quels financements ?).</p>	<p><i>application avec la Stratégie Nationale de Gestion du Trait de Côte, une ou des stratégie(s) concertée(s) à la bonne échelle, de gestion des risques naturels en Manche Est-mer du Nord et maîtriser l'artificialisation de la façade maritime. ».</i></p> <p>Le DSF rappelle que la gestion des risques littoraux se partage avec de nombreux autres documents de planification, en partenariat avec les collectivités territoriales.</p> <p>Face au risque naturel présent en Manche Est-mer du Nord, il s'agit d'abord de définir une ou des stratégies de gestion du trait de côte et des risques de submersion à la bonne échelle, concertée entre les acteurs, ce qui permet de conforter ou, au besoin, de repositionner les activités côtières et les biens sur le long terme.</p> <p>Voir également les initiatives locales de gestion et de planification intégrée page 38 du document synthétique.</p>
--	---

Le Brexit a fait l'objet de peu de contributions ou de commentaires, seules quelques inquiétudes sur les « Accords relatifs à la pêche dans la baie de Granville » se sont manifestées.

Façade Nord Atlantique – Manche Ouest

Façade Nord Atlantique – Manche Ouest

La façade Nord Atlantique – Manche Ouest (NAMO) a recueilli 39 % du total des contributions sur la plateforme. Environ la moitié d'entre elles a concerné les activités et les usages, tandis que dans les ateliers citoyens les deux enjeux du bon état écologique et d'une économie maritime performante ont été plébiscités à parts égales. Les enjeux de mixité sociale et de capacité d'accueil (dont les risques) ont suscité moins d'intérêt, mais ont néanmoins fait l'objet de contributions dont la tonalité révèle une certaine inquiétude.

Globalement, les souhaits du public reflètent la volonté de responsabiliser l'ensemble de la société aux problématiques de la mer et du littoral. L'éducation, la formation, les sciences participatives, les campagnes de sensibilisation et de communication sont nécessaires autant pour les citoyens que pour les décideurs. C'est particulièrement prégnant pour la réduction des pollutions à la source et la gestion de l'eau par bassin versant, ou bien encore pour le développement d'une économie circulaire.

La vision d'avenir, proposée à la concertation, a évolué pour tenir compte des avis et remarques du public. Un paragraphe a été ajouté sur les liens terre-mer et sur l'importance de l'origine terrestre des pollutions marines. De même la notion de culture maritime doit être partagée avec les citoyens, afin de les sensibiliser au maximum à la mer, à ses enjeux, à son fonctionnement et à ses dangers. La mixité sociale et « générationnelle » fait également son apparition. Les activités touristiques, sportives et culturelles avec notamment une mention des « industries nautiques » sont mieux prises en compte et nécessitent davantage d'infrastructures et d'équipements (tourisme, plaisance, nautisme, industries navales).

Le bon état écologique est reconnu comme essentiel à la santé et à la survie de l'humanité et des espèces. Il est le socle de tout le DSF, l'atteinte du bon état écologique est l'objectif intrinsèque du Plan d'action pour le milieu marin (PAMM) intégré au DSF.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
L'estran et la mer sont des biens communs.	Cette thématique est couverte dans l'objectif stratégique socio-économique « <i>promouvoir des territoires maritimes, insulaires et littoraux résilients et équilibrés</i> » (Assurer l'accès libre et gratuit aux rivages de la mer et au littoral (sauf accès réglementés)).
La qualité de l'eau fait l'objet de nombreuses contributions. Il est nécessaire de la gérer à l'échelle des bassins versants.	La qualité des eaux continentales, de transition, côtières et territoriales, ainsi que la disponibilité de l'eau douce sont des conditions nécessaires pour certaines activités (pêches professionnelles et de loisirs, aquaculture, bio-ressources, tourisme, plaisance, agriculture littorale) structurantes pour la façade. Le DSF y répond par l'objectif environnemental « <i>Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin</i> » ainsi que par l'objectif environnemental « <i>Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels</i> ».

<p>Lutter le plus amont possible contre les pollutions et mettre en place une politique coordonnée de réduction des déchets à terre et en mer, en développant notamment l'économie circulaire.</p>	<p>La commission européenne envisage l'élaboration d'un plan plastique auquel pourraient être éligibles l'activité de ramassage des déchets plastiques en mer, ainsi que les aménagements portuaires en vue de leur recyclage.</p> <p>Un objectif environnemental est défini pour « Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime ».</p> <p>Par ailleurs, le Premier ministre a demandé, lors du Comité interministériel de la mer de novembre 2018, que soit élaboré d'ici 2020 un plan de lutte contre les déchets marins à l'échelle de chaque bassin hydrographique.</p> <p>Le DSF recommande dans ses objectifs socio-économiques de mettre en œuvre une économie circulaire ; L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. Il s'agit de rompre avec le modèle de l'économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) pour un modèle économique « circulaire ».</p>
<p>Créer davantage d'aires marines protégées</p>	<p>Dans la situation de l'existant, le DSF rappelle que « <i>La prise de conscience de plus en plus importante des impératifs de développement durable entraîne la mise en œuvre de politiques et de règlements visant à protéger le milieu marin. Ces politiques sont traduites notamment au travers de la politique commune de la pêche et la mise en œuvre de la DCSMM et de dispositifs de protection des milieux tels que les aires marines protégées.</i> »</p> <p>Les aires marines protégées (AMP) recouvrent 9 statuts réglementaires différents répertoriés à l'article L334-1 du code de l'environnement. S'y ajoutent également 8 autres statuts d'AMP définies au plan international (ex : AMP relevant de la convention de RAMSAR sur la protection des zones humides, réserves de biosphère de l'UNESCO ayant une partie marine). Certaines sont dites fortes, car elles suppriment ou réduisent à un niveau acceptable les principales pressions susceptibles de porter atteinte aux écosystèmes marins protégés par l'AMP concernée. Elles sont à ce jour peu nombreuses mais leur nombre devrait augmenter avec le développement d'un réseau de protections fortes au sein des AMP de la façade NAMO dans les prochaines années. La majorité des AMP</p>

	<p>de la façade Nord Atlantique-Manche Ouest sont des espaces partagés au sein desquels une gestion concertée avec les différents usagers est mise en place dans la perspective d'un développement durable. En 2016, suite à l'évaluation par la commission européenne du réseau d'AMP, une identification de sites Natura 2000, au-delà de la mer territoriale, a été menée par l'État. Ces propositions de sites, qui visent la préservation des oiseaux et mammifères marins ainsi que des récifs, ont été notifiés à la Commission européenne en décembre 2017, suite à un important travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Ils seront prochainement officiellement désignés par le ministère chargé de l'environnement.</p>
--	--

Améliorer et développer la connaissance

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Collecter les données et améliorer la transparence et le partage d'informations en associant tous les acteurs à l'acquisition des connaissances ; Il faut développer un « open data » des questions mer et littoral.</p>	<p>Dans le chapitre « <i>Quelle connaissance du système terre-mer ? Quelle appropriation des enjeux maritimes par la société ?</i> » il est indiqué que : « <i>Ces connaissances, mises à la portée du grand public et des acteurs de la mer, contribuent aux choix éclairés et construits au sein d'instances de gouvernance coordonnées et dédiées à la gestion de la mer et du littoral. La sécurité et la sûreté maritime sont renforcées par des systèmes automatisés et connectés.</i> »</p> <p>L'acquisition et le partage d'un socle commun de connaissances sur le milieu marin et les pressions exercées par les activités et les usages, spécialement au sein de la bande côtière, est bien un enjeu écologique essentiel du DSF.</p> <p>Le DSF possède un objectif stratégique « <i>explorer la mer</i> » pour « <i>améliorer la connaissance des milieux marins sur l'ensemble de la façade NAMO (de la plaine abyssale à l'estran) et la connaissance des impacts des activités humaines et des effets potentiels du changement climatique sur le milieu marin, sur le littoral et sur le rétro-littoral</i> » et pour « <i>Soutenir la participation des acteurs NAMO dans les réseaux scientifiques et techniques européens et internationaux liés à la mer et au littoral</i> ».</p>
<p>Eduquer, informer et sensibiliser le public</p>	<p>Les objectifs socio-économiques du DSF évoquent aussi ce besoin de connaissance et de diffusion des données concernant le monde marin. Ainsi parmi les 15 objectifs retenus : « <i>faire comprendre et</i></p>

	<p><i>aimer la mer</i> », « <i>explorer la mer</i> » et « <i>exporter nos savoir-faire maritimes</i> ».</p> <p>Il a été ajouté, dans la vision à horizon 2030, l'importance d'une culture maritime partagée, et la sensibilisation des citoyens à la mer, à ses enjeux, à son fonctionnement et à ses dangers, dans les enjeux intégrateurs.</p>
--	--

Développer une économie viable et durable plutôt que « performante », dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Faire évoluer les pratiques des professionnels en mer et sur le littoral vers des pratiques durables de production et de consommation ; Soutenir le développement des circuits courts, encourager une pêche responsable permettant d'assurer le renouvellement des espèces ; Innover en matière d'aquaculture.</p>	<p>La question d'une pêche plus durable et sélective est présente dans la définition des enjeux transversaux de la façade, et se retrouve dans les enjeux concernant la qualité des eaux, le bon état écologique du milieu marin, la durabilité des ressources et l'attractivité des paysages.</p> <p>La vision à 2030 insiste sur l'importance du renouvellement espèces et sur la bonne santé des milieux : <i>« Le bien-être et l'emploi sont reconnus comme objectifs premiers de la transition écologique dont l'atteinte est dépendante de l'environnement et de ses ressources, socle et catalyseur d'une économie bleue, dynamique, durable et créatrice de valeurs pour la société. Les acteurs de la façade préservent et valorisent la biodiversité ordinaire, les espèces, les habitats et les territoires emblématiques et représentatifs, la fonctionnalité des milieux »</i>. Le DSF veut <i>« encourager des pêches et des aquacultures durables et résilientes »</i>.</p> <p>Cette problématique doit être prise en compte dans le cadre de la Politique Commune des Pêches et du futur accord sur le Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour la période 2021-2027.</p>
<p>Innover dans les pratiques d'aquaculture</p>	<p>L'aquaculture occupe des espaces à terre et en mer. Le maintien de la conchyliculture et son développement sont concurrencés par la pression immobilière, la plaisance, le tourisme et les autres activités maritimes, en particulier avec la pêche à pied professionnelle et de loisirs.</p> <p>Le développement des aquacultures est dépendant de l'acceptabilité des projets par les riverains per-</p>

	<p>manents et saisonniers ainsi que de l'accès au domaine public maritime.</p> <p>Le DSF insiste sur la nécessité d'innover et de s'adapter au changement climatique : <i>« l'inscription des aquacultures dans un cadre durable face aux aléas sanitaires et épidémiologiques ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>la diversification des productions aquacoles ;</i> • <i>le maintien d'un accès à des zones de production et d'expérimentation sur le littoral, le rétro-littoral et le large pour cette activité fragilisée par les pollutions et les conflits d'usages ;</i> • <i>la qualité trophique et sanitaire des eaux et la performance et la pérennité des dispositifs de suivi associés (milieu, coquillages) ;</i> • <i>la pérennisation des exploitations sur la façade (création, transmission, accès au foncier terrestre et au littoral (DPM naturel), ...). »</i>
Soutenir le développement des circuits courts	<p>La vision d'avenir souhaitée pour la façade exprime la nécessité de développer les circuits courts <i>« Une gestion foncière spécifique à la bande littorale permet la mise en place d'une mixité sociale et générationnelle, d'une agriculture de proximité, respectueuse des équilibres naturels ».</i></p>

Réviser le modèle agricole français

Revoir l'utilisation des intrants et leurs conséquences sur la pollution des eaux.	<p>La situation de l'existant rappelle que les pratiques agricoles peuvent générer des pressions qui vont altérer la qualité des eaux et du littoral, et ainsi entraîner des conflits d'usages avec d'autres activités littorales (loisirs récréatifs, tourisme, économie résidentielle littorale, activités conchylicoles, ou halieutiques). L'enjeu se situe donc essentiellement sur la coordination des acteurs agricoles avec les autres acteurs du littoral.</p> <p>Des interactions positives peuvent émerger avec le développement de produits agricoles valorisés dans les commerces locaux, ou en vente directe, ou encore avec l'entretien et la restauration de paysages typiques (haies bocagères, muret de pierres sèches) qui contribue à l'attrait touristique du littoral.</p> <p>La question des intrants est en partie traitée par l'objectif environnemental « réduire les apports de micropolluants minéraux et organiques sur les bassins versants alimentant les secteurs côtiers les plus impactés ». L'agriculture figure dans la partie « 1-7 Interactions entre activités et entre activités et environnement » comme source de pression. La mise en place d'une « agriculture de</p>
--	--

	<i>proximité respectueuse des équilibres naturels et de la bonne qualité des eaux</i> » est inscrite dans la vision d'avenir de la façade.
--	--

Favoriser l'acceptabilité sociale des projets éoliens.

<p>Pour les projets éoliens, la transparence, le dialogue et l'indépendance des contrôles sont nécessaires, pour assurer l'acceptabilité sociale des projets.</p>	<p>Les différentes concertations menées au sein de la façade font apparaître aujourd'hui des difficultés d'acceptabilité par les autres activités, notamment par la pêche professionnelle, et des appréhensions des riverains et des usagers de la mer face aux énergies marines renouvelables (EMR).</p> <p>Le DSF inscrit parmi les grands enjeux de la façade, le développement des énergies marines renouvelables:</p> <p><i>« l'inscription des zones favorables pour les EMR (toute technologie, du site d'essai, aux fermes pilotes puis commerciales) issues de la programmation pluriannuelle de l'énergie comme un objectif affirmé de la démarche de planification globale portée par le document stratégique de façade (carte des vocations) ;</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• la visibilité pour la filière industrielle et pour les acteurs de la mer afin de faciliter les investissements (évolution de la réglementation)</i> <i>• les conditions de cohabitation avec les activités préexistantes et en particulier avec celles de la pêche maritime professionnelle ;</i> <i>• l'adhésion/l'acceptation de tous les acteurs de la mer et notamment de la pêche maritime professionnelle ;</i> <i>• l'acquisition et la diffusion des connaissances scientifiques sur les technologies (y compris le stockage de l'énergie produite et les effets sur le milieu marin) et des retours d'expériences (y compris de l'étranger). »</i> <p>Dans la vision à horizon 2030, les EMR sont bien présentes : <i>« Il s'agit également d'assurer le développement des énergies marines renouvelables avec la constitution d'une filière industrielle contribuant aux objectifs de la transition énergétique et des filières d'excellence ».</i></p> <p>Pour répondre à cette ambition, le développement des énergies marines renouvelables est couvert par l'objectif socio-économique <i>« développer les énergies marines renouvelables ».</i></p> <p>Une attention toute particulière sera portée aux interactions et aux risques de conflits avec la pêche professionnelle sur l'utilisation de l'espace.</p>
---	--

	<p>Ces interactions seront fortes pendant la phase de travaux. En phase d'exploitation, la pratique des arts traînants pourrait être interdite dans le périmètre du parc.</p> <p>Les modalités de cohabitation des projets EMR avec les activités existantes seront étudiées au cas par cas dans le cadre des différentes instances de concertation (commission nautique locale) et donneront lieu à une décision du préfet maritime. Par l'emprise globale occupée et les restrictions d'usage qui peuvent y être associées, les projets d'EMR doivent être construits en collaboration étroite avec les acteurs déjà présents, notamment les pêcheurs professionnels.</p> <p>Les restrictions d'usages de la mer liées aux EMR peuvent être permanentes (à l'échelle de la durée d'exploitation) ou temporaires et limitées aux temps d'installation et de maintenance, sur l'ensemble de la zone ou sur des points plus précis (raccordement...) et adaptées au contexte de chaque site.</p>
<p>Développement des alternatives aux projets d'éoliens (syndrome NIMBY)</p>	<p>Le DSF prend en compte le fait que certaines énergies, comme l'énergie éolienne, modifient le paysage. Cette situation peut entraîner des conflits avec les riverains et une certaine appréhension de la pérennité de l'attractivité du littoral ; inversement, ce peut aussi être un atout pour le tourisme, secteur économique essentiel de la façade.</p>

Maintenir l'encadrement et la surveillance de l'extraction de granulats.

<p>Il faut maintenir l'encadrement et la surveillance de l'extraction des granulats marins</p>	<p>La vision à 2030 souligne l'importance de planifier l'extraction des granulats marins dans le temps et dans l'espace en fonction des besoins, afin d'avoir une utilisation raisonnée des matériaux avec le moins d'impact écologique possible.</p> <p><i>Ainsi un objectif stratégique prévoit de « Stabiliser l'approvisionnement en granulats marins ».</i></p> <p>La gestion des extractions de granulats marins répond aujourd'hui à la triple exigence de la délivrance d'un titre minier en application du code minier et du décret n° 2006-798 du 6 juillet 2006, d'une autorisation d'occupation du domaine public maritime et d'une autorisation d'exploitation délivrées chacune par un arrêté préfectoral. Tous les acteurs ont souligné à de nombreuses reprises le manque de vision d'ensemble de cette gestion et la nécessité d'une</p>
--	---

	<p>clarification des règles de prise en compte de l'environnement et des autres activités.</p> <p><i>Un « document d'orientation pour la gestion durable des granulats marins (DOGGM) » a été élaboré et figure en annexe 9 du projet de stratégie de façade maritime. le DOGGM fait partie du processus de planification de l'espace maritime, et contribue aux objectifs du DSF. Il se rattache notamment à l'objectif environnemental opérationnel qui vise à « réduire l'impact sur les habitats benthiques subtidaux en limitant les extractions de granulats marins et en adaptant les techniques d'extraction en fonction de la sensibilité des milieux » et à l'objectif « stabiliser et gérer durablement l'approvisionnement en granulats marins ».</i></p>
L'acceptabilité du projet pour les riverains en fonction des enjeux écologiques	<p>L'extraction de granulats marins est en interaction avec de nombreuses activités aussi bien à terre qu'en mer, au niveau de l'utilisation de l'espace mais également des impacts de l'activité sur le milieu. En mer, les incompatibilités avec l'activité d'extraction sont différentes selon les phases de l'exploitation, au cours de l'extraction ou à la fin de la concession. La plus forte incompatibilité est celle avec les pêches (chalutage) lors des phases d'exploitations.</p> <p>Le développement des extractions est fortement dépendant de la qualification des besoins en granulats marins et de l'acceptabilité des projets par les riverains, les associations de protection de l'environnement, les représentants des collectivités, et les pêcheurs professionnels.</p> <p>L'objectif stratégique 9 prévoit une stabilisation de l'approvisionnement en granulats marins.</p>

Les participants soulignent que trois thèmes ne sont pas suffisamment abordés

Contribution du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
Le développement du nautisme et de la plaisance, activités très structurantes pour l'économie de la façade et liées à son identité.	<p>La vision 2030 a évolué sur ce point à la suite de la concertation en ajoutant notamment la mention « <i>d'industrie nautique</i> ».</p> <p>L'objectif stratégique 6 préconise d'« <i>accompagner et valoriser les industries navales et nautiques durables</i> ». En effet, il s'agit de conforter la première place de la façade NAMO dans le domaine des industries navales et nautiques, performantes du point de vue environnemental et éner-</p>

	<p>gétique et de soutenir la filière de déconstruction des bateaux civils et militaires.</p> <p>L'objectif stratégique 7 recommande d'« <i>encourager un nautisme et tourisme durables et accessibles à tous</i> ». L'aspect « accessible à tous » vise à favoriser l'accès à la pratique des activités nautiques dès le plus jeune âge et de sensibiliser à la pratique d'un nautisme durable.</p>
<p>Mieux gérer la coexistence des activités de tourisme et de loisirs sur le littoral (flux de touriste, assainissement...)</p>	<p>A plusieurs reprises le DSF identifie la problématique de coexistence des activités sur le littoral, dans la situation de l'existant ou dans l'identification des principaux enjeux. De nombreux usagers doivent en effet partager un même espace (énergies marines renouvelables (EMR), tourisme, plaisance, aquacultures, extraction de granulats marins).</p> <p>La vision à 2030 envisage que le modèle de développement retenu donne la priorité à l'utilisation et à la valorisation durable des ressources marines (énergétiques, halieutiques, aquacoles, minérales) sans obérer les activités touristiques, sportives et culturelles, dans une logique de coexistence voire de synergie, gérée dans le temps et dans l'espace.</p>
<p>Comment aborder la gestion des populations et des activités dans la perspective de l'érosion côtière</p>	<p>Dans les enjeux intégrateurs de la vision à horizon 2030, les problématiques d'érosion côtière et de recul du trait de côte sont explicitement pris en compte « <i>La dynamique du trait de côte et l'érosion côtière sont également des enjeux de connaissance prioritaires en Nord Atlantique - Manche Ouest.</i> »</p> <p>La culture du risque doit être développée auprès des élus populations littorales permanentes et saisonnières dans un contexte de changement climatique, en associant un meilleur retour d'expériences sur les événements vécus. Il s'agit également de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la maîtrise et la gestion des urbanisations existantes et futures des territoires à distinguer selon la nature des espaces exposés (littoral et rétro-littoral), leur résilience et les temporalités (durées des mandats électifs, de vie des constructions et des cycles climatiques...); • assurer la sécurité des populations et des biens dans les zones soumises aux risques littoraux (zones basses et en érosion, littoral bigouden, littoral de Loire-Atlantique et de Vendée...). <p>Deux objectifs stratégiques socio-économiques sont définis :</p>

	<p><i>« Connaître, prévenir et gérer de façon intégrée les risques maritimes et littoraux » et « Promouvoir des territoires maritimes, insulaires et littoraux résilients et équilibrés ».</i></p>
--	--

Façade Sud-Atlantique

Façade Sud-Atlantique

Les contributions en ligne pour la façade Sud Atlantique ont porté principalement sur les thèmes de la biodiversité, d'une économie bleue et des risques littoraux, mais également sur la capacité collective à agir sur le long terme. Lors des quatre ateliers de la façade Sud Atlantique les citoyens ont confirmé les priorités exprimées par les internautes sur les enjeux de la façade. Dans chacune des tablées de discussion organisées sur ces enjeux, les citoyens ont particulièrement insisté sur la nécessité du dialogue et, surtout, du nécessaire développement de la connaissance ("*la pédagogie autour des enjeux de la mer*").

Le thème de la biodiversité marine et littorale a fait l'objet de nombreuses contributions.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Réduire les pollutions d'origine tellurique en mer et sur les plages. Les déchets plastiques sont les plus cités (qu'ils proviennent des activités "continentales", littorales ou marines), ainsi que les effluents urbains, industriels ou agricoles, et leurs conséquences sur le tourisme littoral (baignades) et sur les activités professionnelles (conchylicultures).</p> <p>L'urgence de l'action est toujours soulignée, à une échelle qui dépasse très largement le périmètre de la façade (bassin Adour Garonne, bassins hydro-sédimentaires tout au long du littoral).</p>	<p>La bonne qualité de l'eau des fleuves des bassins versants de l'Adour-Garonne et de la Loire, a un impact direct sur le bon état du milieu marin de la façade Sud-Atlantique. En outre, les prélèvements en amont des fleuves et rivières ont une incidence sur les volumes d'eau douce arrivant à la côte, et impactent directement les nurseries de poissons et les activités dépendantes du milieu que sont l'élevage des huîtres et des moules. Une eau de mer de qualité est également essentielle pour les activités balnéaires littorales.</p> <p>Pour atteindre une bonne qualité de l'eau pour l'ensemble des acteurs, le projet de stratégie de façade maritime fixe plusieurs objectifs parmi lesquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin, - réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, - réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phytotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et de zones de baignades - réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime. <p>Le plan d'actions qui sera élaboré (partie 2 du DSF) devra permettre l'atteinte de ces objectifs. La préservation du milieu marin fait déjà l'objet de l'attention des pouvoirs publics qui disposent depuis 2016 d'un plan d'action pour</p>

	<p>le milieu marin (PAMM, intégré désormais au document stratégique de façade, voir en annexe). L'importance des moyens, y compris financiers, à mobiliser pour sa mise en œuvre nécessite l'application constante, dans la durée, d'une solidarité amont-aval et l'approfondissement des synergies avec les acteurs des bassins Adour-Garonne et Loire-Bretagne, et les Agences de l'eau via leurs programmes d'interventions.</p> <p>Des mesures ont ainsi déjà été déployées au travers des schémas (directeurs) d'aménagement et de gestion des eaux, le plan d'action pour le milieu marin (échelle golfe de Gascogne), des aires marines protégées et plusieurs plans de lutte contre les pollutions diffuses, contre les macro-déchets, ou pour la continuité écologique.</p>
<p>Face à la complexité des pressions subies par les milieux naturels, les citoyens proposent des pistes de solutions : la création de refuges, de zones de protection, de récifs artificiels; changer les pratiques des professionnels (pêcheurs et conchyliculteurs)...</p>	<p>Plusieurs objectifs visent notamment à renforcer la composante environnementale au sein des filières maritimes pour faire évoluer les pratiques. Peuvent être notamment cités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable - Poursuivre la transition vers une aquaculture respectueuse des écosystèmes <p>Les pistes de solutions nourriront la réflexion au stade opérationnel (partie 2 du DSF).</p>
<p>Améliorer la connaissance et la recherche pour trouver des solutions.</p>	<p>L'amélioration de la connaissance et de la recherche est très présente dans le projet de stratégie de façade maritime. Un chapitre entier lui est consacré dans la situation de l'existant (annexe 1) ; elle figure également en bonne place dans la vision à horizon 2030 «<i>Mieux connaître la mer</i>».</p> <p>Deux objectifs socio-économiques sont définis:</p> <ol style="list-style-type: none"> «1.-Développer la connaissance pluridisciplinaire et la recherche intégrée sur le fonctionnement des milieux marins 2. -Assurer une collecte des données partagées et une meilleure valorisation des connaissances»
<p>Changer les comportements</p>	<p>La vision proposée à 2030 a intégré les propositions des citoyens et mentionne désormais la perspective d'un public «conscient de la fragilité et du potentiel de la</p>

<p>.....dès l'école primaire</p>	<p><i>mer</i>». Un passage de la vision concerne les plus jeunes en particulier «<i>À travers la mise en place d'événements éducatifs et culturels, l'ensemble des acteurs œuvre collectivement pour sensibiliser et éduquer, dès le plus jeune âge les citoyens aux enjeux liés à la mer et au littoral.</i>»</p> <p>Pour que cette vision devienne réalité, le projet de stratégie de façade maritime fixe un objectif socio-économique concernant la formation et la sensibilisation à la mer divisé en deux points : «<i>Valoriser l'image de la filière maritime et rendre plus attractifs les métiers de la mer</i> ».</p>
----------------------------------	--

Le développement d'une économie bleue est souhaité.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Les énergies marines renouvelables sont préconisées, dans une gouvernance apaisée.</p> <p>Cependant l'éolien (en mer ou sur le littoral) suscite des oppositions, argumentées sur son coût pour la collectivité et sur son impact écologique.</p>	<p>Les potentiels en énergies éolienne, hydrolienne, estuarienne et fluviale, et de la houle sont bien présents sur le littoral Sud-Atlantique.</p> <p>L'engagement par l'État d'études environnementales et d'un débat public sur le projet de parc éolien au large d'Oléron (500 MW) et l'ouverture du site expérimental bordelais pour l'essai d'hydroliennes SEENEOH témoignent de ce potentiel.</p> <p>Le projet de stratégie affirme que la conciliation entre les activités émergentes comme les énergies marines renouvelables et les activités traditionnelles, représente un enjeu pour la façade.</p> <p>La détermination de zones propices au développement des EMR devra prendre en compte les pressions générées dans leurs différents aspects (bruits, impact sur les fonds marins, introduction de substances chimiques, paysage...).</p>
<p>Les activités de pêche industrielle sont unanimement décriées pour leur impact sur la ressource et les milieux, tandis que la pêche artisanale (qualifiée aussi de "petits métiers") ou la pêche de loisirs, sont davantage acceptées, à condition de respecter la ressource, d'être mieux contrôlées et d'apporter des emplois littoraux.</p>	<p>Le DSF rappelle que «<i>les ports du Pays basque hébergent le 1er secteur de pêche industrielle de France, avec une cinquantaine de navires de pêche au large</i>». Pour autant le document prend en compte les critiques adressées à la pêche industrielle (déplacements d'organisme, perte de substrat, dérangement des espèces, rejet de macro-déchets, contamination chimique...) mais aussi à la</p>

	<p>pêche de loisirs (introduction d'espèces exotiques via les appâts, prélèvement des espèces au-delà du taux de renouvellement des stocks, dégradation des habitats).</p> <p>Ainsi l'objectif socio-économique consacré à la pêche prévoit d'«<i>Adapter et moderniser les outils de production de la pêche professionnelle, à terre comme en mer, pour mieux valoriser les produits et améliorer les conditions de travail des marins</i>» et «<i>Renforcer la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable</i>».</p> <p>Enfin, la préservation de la diversification des métiers et de pratiques de pêche artisanale est affirmé dans le premier objectif particulier de la filière pêche.</p>
<p>Le tourisme littoral est considéré comme le moteur de l'économie de la façade.</p> <p>Intégrer les impératifs de l'attractivité touristique et de la protection des sites apparaît possible en responsabilisant les touristes avec un important volet civique (entretien du littoral et des infrastructures, pratiques économes en énergie et respect de l'environnement sous toutes ses formes et des milieux naturels).</p> <p>Réduire l'impact de certaines activités (jet ski, plagistes, conchyliculture) sur le bon état écologique, mais aussi sur la qualité de la vie et sur le tourisme.</p>	<p>Le projet de stratégie rappelle que le tourisme littoral représente plus de 60 % des emplois maritimes de la façade. Toutefois «<i>les fortes pressions exercées sur le littoral nécessitent la mise en place d'une démarche de développement durable afin de concilier préservation des espaces et ressources naturels, capacités des infrastructures et fréquentation touristique. Il s'agit d'assurer la pérennité de l'attractivité et du développement économique touristique, confrontée aux défis de la protection des littoraux</i>».</p> <p>Le projet vise donc à conforter le potentiel touristique du littoral respectueux de son environnement et de la capacité d'accueil des territoires. De même, l'enjeu de préservation du littoral concilié avec l'urbanisation touristique et avec les pressions exercées par l'activité touristique (eaux usées, déchets littoraux, surfréquentation des sites naturels, etc.) a bien été identifié.</p>
	<p>Dans la situation de l'existant, le projet de stratégie de façade maritime rappelle que la plaisance et les loisirs nautiques constituent une part importante de l'activité économique et touristique de la façade Sud-Atlantique qui offre peu d'abris et dispose d'une densité de ports inférieure à la moyenne nationale.</p> <p>Le plus grand port de plaisance de la région et premier port métropolitain avec 5100 places est celui des Minimes situé à la Rochelle. La lagune du Bassin d'Arcachon est également un haut lieu de la plaisance et du nautisme, avec 2700 anneaux pour le seul port d'Arcachon.</p>

<p>Plaidoyer pour un nautisme propre</p>	<p>Le dynamisme de cette filière est principalement porté par le nautisme, actuellement confronté à un manque d'anneaux dans les ports et de places de mouillage. La réduction du marché du neuf, les stratégies de développement des zones de mouillage, de gestion dynamique des places et d'optimisation des espaces portuaires existants sont de nature à atténuer cette carence de place à l'échelle de la façade.</p> <p><i>Le DSF rappelle que l'impératif écologique s'impose aussi pour le nautisme et les ports de plaisance: «Au-delà du seul développement des capacités portuaires, il importe aux acteurs portuaires d'assurer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux dans une logique de planification des projets de développement, en intégrant les nouveaux usages».</i></p> <p>Enfin, la façade sud-Atlantique s'est fixé des objectifs intégrant les préoccupations d'optimisation de l'occupation de l'espace, la promotion des ports de plaisance exemplaires ou de développement de l'information des usagers sur les bonnes pratiques environnementales.</p>
--	---

Les participants souhaitent une meilleure prise en compte des risques littoraux

Souhaits exprimés	Réponses apportées
<p>Approfondir les connaissances pour mieux comprendre les phénomènes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La situation de l'existant identifie les nombreux aléas (inondation, submersion marine, érosion, mouvements de terrain, feux de forêts, événements accidentels, pollutions, etc.) qui, au regard d'enjeux croissants (habitations, activités économiques, etc.), conduisent à un niveau de risque élevé sur la frange littorale. - Le projet de stratégie affirme que la prise en compte des risques naturels dans les démarches de planification est indispensable pour assurer une plus grande résilience des territoires littoraux. - La vision à 2030 exprime l'importance de la connaissance des risques littoraux « <i>la prévention des risques littoraux est indispensable à la sécurité de nos concitoyens et au développement des activités qui bordent le littoral</i> ».
<p>Les contributeurs sont très majoritairement partisans d'une stratégie de repli ("il est vain de</p>	<p>Un des objectifs socio-économiques porte plus spécifiquement sur la prise en compte d'une</p>

<p>vouloir lutter contre la mer").</p> <p>Ils souhaitent que soient étudiés les retours d'expérience (avant que les projets de gestion du trait de côte ne soient décidés).</p>	<p>stratégie de repli : « <i>Développer les stratégies locales de gestion des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique et favoriser une bonne articulation de ces stratégies avec les autres documents de planification ; Prendre en compte le lien terre-mer dans la gestion des risques naturels et favoriser la gestion souple (bassins de crues, marais et systèmes dunaires, etc.)</i> ».</p> <p>Un autre objectif socio-économique encourage le développement d'un tourisme en zone « rétro-littorale »: « <i>Favoriser les activités touristiques innovantes et durables, au-delà des seules communes riveraines de la mer</i> ».</p>
---	--

Les contributeurs partagent la vision 2030 d'une façade Sud Atlantique où les autorités publiques s'appuieront sur les principes de transparence et de pédagogie pour aboutir à un meilleur respect des règles ("*le mille-feuille des dérogations est devenu obsolète*") et une meilleure acceptation des contraintes (pour les professionnels, comme pour les touristes et les résidents) et, même, des sanctions.

Façade Méditerranée

Façade Méditerranée

La façade Méditerranée a recueilli 28% du total des contributions déposées sur la plateforme. Plus de la moitié d'entre elles a concerné le bon état écologique (53%), ce qui est en phase avec les ateliers citoyens où cette thématique a été choisie par les participants pour lancer les échanges, avec l'économie maritime littorale diversifiée, l'érosion et le changement climatique, et le patrimoine naturel et culturel. La thématique de la défense et de la sécurité n'a pas été retenue parmi les enjeux prioritaires, mais elle a néanmoins été évoquée par quelques participants, compte tenu de la situation géopolitique de la zone méditerranéenne.

La sauvegarde de la biodiversité littorale et marine et des habitats méditerranéens remarquables

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>La sauvegarde de la biodiversité marine et littorale et des habitats méditerranéens remarquables ;</p> <p>Le bon état écologique est désormais perçu comme la condition nécessaire à une économie littorale diversifiée fondée sur la qualité des ressources (pêche, tourisme, conchyliculture, etc.).</p>	<p>Les principaux enjeux de la façade Méditerranéenne, liés à la richesse de ses habitats marins et littoraux, sont mentionnés dans le document principal et dans ses annexes (notamment la situation de l'existant).</p> <p>Des développements plus détaillés, concernant le bon état écologique se trouvent dans la synthèse scientifique et technique du projet de stratégie de façade maritime (cf annexe 2 du projet de stratégie de façade maritime).</p> <p>La façade Méditerranée comporte une grande richesse d'habitats marins et littoraux, dans lesquels vivent de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. De nombreuses activités issues du secteur primaire (pêche professionnelle, aquaculture) ou tertiaire (tourisme, baignade, pêche récréative, plaisance, loisirs nautiques) sont dépendantes d'un bon état écologique des milieux marins et littoraux. Les pressions sur le milieu peuvent être de plusieurs ordres : physiques, chimiques, biologiques.</p> <p>Les objectifs stratégiques ont ainsi été définis en tenant compte de l'exigence de l'atteinte du bon état écologique et de la préservation d'un littoral attractif.</p>
<p>Pour atteindre le bon état écologique, il faut agir à l'échelle de tout le bassin versant, y compris en ville et sur les plages.</p>	<p>Il est rappelé, dans la situation de l'existant, que la sauvegarde de la biodiversité littorale commence dès le bassin versant : « <i>L'atteinte du bon état écologique ne peut toutefois se limiter au littoral et impose de rechercher une cohérence systématique avec l'arrière-pays, le bassin versant</i></p>

<p>Les citoyens proposent de mener de nombreuses actions : initiatives citoyennes dans la surveillance et le nettoyage des plages et des rivières, soutien à une agriculture sans pesticides, moderniser les stations d'épuration</p>	<p><i>ou des espaces situés à l'interface terre-mer (lagunes, étangs et graus notamment). »</i></p> <p>Plusieurs directives européennes concourent à cette approche par bassin versant, la directive cadre « eau » vise un bon état écologique et chimique des eaux côtières et de transition ; les directives « Habitat, faune, flore » et « Oiseaux » ont pour objectif un bon état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire et la directive cadre stratégie pour le milieu marin fixe 11 descripteurs pour définir le bon état des eaux marines.</p> <p>Dans ce cadre, de nombreuses mesures telles que les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, le plan d'action pour le milieu marin – intégré au document stratégique de façade-, les aires marines protégées et plusieurs plans de lutte contre des pollutions diffuses ou en faveur de la continuité écologique ont été déployés. Le suivi de l'évolution de l'état écologique est mené par la mise en place de réseaux de surveillance, lesquels permettent de développer et partager la connaissance, promouvoir des pratiques respectueuses des milieux marins et littoraux et protéger ces derniers.</p> <p>L'objectif de maintenir ou de rétablir la biodiversité et le fonctionnement des écosystèmes marins est affirmé. La réduction des pressions est également un objectif important de la stratégie, avec la réduction des apports à la mer des contaminants des bassins versants, la réduction des déchets et d'hydrocarbures dans les eaux marines.</p> <p>Le bon état écologique du milieu marin, par des mesures impliquant l'intégralité des acteurs de la façade et des actions à l'échelle du bassin versant, devra avoir été atteint en 2030, garantissant ainsi une biodiversité préservée, un état de fonctionnement des écosystèmes marins leur permettant d'assurer l'ensemble des services éco-systémiques ainsi qu'une gestion durable des ressources marines.</p> <p>Les propositions d'actions concrètes formulées par les citoyens seront prises en compte dans la deuxième partie du document stratégique de façade (plan d'actions).</p>
---	---

<p>Pour lutter contre les pollutions, des décideurs exemplaires et des citoyens mobilisés.</p> <p>La recherche, la connaissance, la formation, les sciences participatives, les actions collectives et de façon générale tous les moyens de sensibiliser et d'éduquer toutes les générations de citoyens et les décideurs doivent être soutenus et déployés pour responsabiliser chacun(e) et atteindre les objectifs annoncés.</p>	<p>De nombreux documents et mesures tels que les S(D)AGE, le PAMM, – désormais intégré au présent document -, les aires marines protégées et plusieurs plans de lutte contre des pollutions diffuses ou en faveur de la continuité écologique, ont été déployés.</p> <p>Le suivi de l'évolution de l'état écologique est mené par des réseaux de surveillance ; ces derniers permettent de développer et de partager la connaissance, de promouvoir des pratiques respectueuses des milieux marins et littoraux et de protéger ces derniers.</p> <p><i>« Des actions de sensibilisation des usagers de la mer sont menées par les services et opérateurs de l'Etat ainsi que par des collectivités territoriales, les professionnels de la mer et des associations environnementales et de sports nautiques. »</i></p>
<p>Développer le réseau des aires marines protégées et les doter de moyens d'observation, de gestion et d'intervention.</p> <p>Finaliser le réseau Natura 2000 en mer est considéré comme prioritaire.</p> <p>Pour le plan d'actions, plusieurs recommandations sont faites : mobiliser les équipes des AMP sur la connaissance et sur la valorisation des résultats des expériences et actions positives, renforcer les patrouilles de garde en mer pour lutter contre le braconnage, protéger des petites zones en réserve plutôt que de grandes zones difficiles à négocier vis-à-vis des autres usagers</p>	<p>Le DSF vise au renforcement des aires marines protégées <i>« Une organisation des usages effectuée à l'échelle d'un territoire infra-départemental, un renforcement de la connaissance et des outils de protection du milieu (aires marines protégées côtières et au large) peuvent contribuer à la réduction des pressions existantes et à venir.</i></p> <p><i>La surveillance, le contrôle des activités ayant un impact sur le milieu marin doivent être assurées de manière permanente et impartiale pour garantir un accès au littoral et à la mer à tout professionnel et usager de la mer. »</i>. A cet égard, un plan de contrôle des activités pour la protection du milieu marin a été adopté en Méditerranée comme sur l'ensemble des façades maritimes, organisant l'action des services de l'État en la matière (fixation d'objectifs prioritaires de contrôle, notamment dans les aires marines protégées).</p> <p><i>Enfin, le nombre de sites Natura 2000 ayant une partie marine doté d'un document d'objectifs est en progression. Par ailleurs, de nouveaux sites Natura 2000 au-delà de la mer territoriale ont été notifiés en décembre 2017 et octobre 2018 à la Commission européenne pour protéger les récifs coralliens, les oiseaux et les mammifères marins.</i></p>

La transition vers une économie bleue durable est plébiscitée pour les secteurs économiques structurants.

Contributions du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Le tourisme balnéaire, premier secteur d'emplois en Méditerranée (mais très impactant au plan environnemental et social du fait du doublement de la population côtière chaque été), devrait être traité de manière plus approfondie. Réguler le tourisme balnéaire et l'orienter vers des pratiques plus durables aux plans environnemental et social est devenu incontournable.</p> <p>Il conviendrait que le niveau national prenne la mesure de cette pression touristique trop forte en Méditerranée au regard des infrastructures urbaines, des capacités de charge des écosystèmes et plus récemment en termes d'acceptabilité sociale. matière</p>	<p>Le DSF rappelle que pour la façade « le secteur tertiaire est prépondérant, notamment avec le tourisme et le transport maritime. » Ainsi, l'un des objectifs socio-économiques affiché par le DSF est d' « Accompagner l'économie du tourisme dans le respect des enjeux environnementaux et des autres activités »</p> <p>Le maintien de l'attractivité de la façade implique, pour les collectivités chargées du tourisme, de promouvoir un tourisme plus durable et respectueux des enjeux environnementaux, de proposer des alternatives vers l'arrière-pays depuis les ports de plaisance et de disposer d'infrastructures (hébergements marchands, mouillage organisé) compatibles avec la demande et les enjeux environnementaux de la façade.</p>
<p>Moderniser le transport maritime et faire en sorte que les ports aient des équipements appropriés pour lutter contre les pollutions diverses, contrôler et rendre moins polluantes les activités des chantiers navals, petits et gros,</p> <p>et limiter la pollution de l'air générée par les navires à quai sont les priorités énoncées pour ce secteur avec la diversification, via le fluvial, du trafic essentiellement routier depuis le port de Marseille vers l'hinterland.</p>	<p>Il est rappelé que « <i>le transport maritime est particulièrement prégnant en Méditerranée, où près d'un tiers des échanges mondiaux se déroule.</i> » Dans cet esprit, l'objectif socio-économique suivant répond à l'impératif de modernisation « <i>Contribuer à un système de transport maritime durable et compétitif, reposant sur des ports complémentaires</i> ». Il s'agit de conforter le positionnement des ports de commerce comme aménageur et gestionnaire intégré des espaces (logistiques, industriels et naturels), en lien avec les collectivités et les opérateurs ferroviaires et fluviaux (en s'appuyant sur l'intermodalité), de soutenir la co-construction, entre les ports de commerce, de projets de développement cohérents avec l'accroissement du trafic maritime et les politiques portées par les collectivités, notamment celles en faveur de la qualité de l'air et intégrant la dimension ville-port. L'intégration de l'ensemble des ports de commerce dans l'axe Méditerranée-Rhône-Saône doit aussi être favorisée.</p> <p>La qualité de l'air fait l'objet d'une attention spécifique compte tenu de l'attention portée au développement de l'inter-modalité et à la participation du transport maritime à la fluidification du transport routier.</p>

	<p>La France a lancé une étude afin de déposer à l'Organisation Maritime Internationale, un dossier pour diviser teneur en soufre des carburants marins par 5 en Méditerranée et réglementer la performance des moteurs en matière d'émissions d'oxydes d'azote, comme c'est le cas dans la manche et la mer du Nord. Ce dossier devrait être déposé en 2020.</p>
<p>Mieux comprendre les phénomènes naturels de sédimentation et d'érosion, comme le rôle des éléments structurants naturels (ex : dunes de sable) ou à l'inverse celui des aménagements perturbant (ex : barrage en rivière bloquant le transport naturel des sédiments en aval) est indispensable pour prendre les décisions appropriées en termes d'aménagement et pour limiter les risques.</p> <p>Des préconisations fondamentales comme l'interdiction du dragage du sable au large des côtes (qui ne fait qu'aggraver l'érosion du trait de côte), et le contrôle strict de tous travaux sur le trait de côte, sont proposées, ainsi que la nécessité d'études d'impact sérieuses concernant les perturbations potentielles des aménagements vis-à-vis du milieu marin, de la courantologie, et des évolutions dans les apports alluvionnaires.</p>	<p>L'existence de pressions multiples sur l'écosystème marin impose une réaction de la part des pouvoirs publics. Lorsque ces pressions sont connues et spatialisables, leur réduction doit être recherchée au travers d'une gestion des activités maritimes par territoire ou par l'application stricte de la réglementation existante.</p> <p>Parmi les objectifs stratégiques, figurent les objectifs suivants :</p> <p>« B2. Éviter tout nouvel aménagement ou activité (ouvrages maritimes, extraction de matériaux, dragage et immersion de matériaux de dragage, aménagements et rejets terrestres) modifiant des conditions hydrographiques et présentant un impact notable sur la courantologie et la sédimentologie des secteurs de dunes sableuses sous-marines profondes. »</p> <p>« H3. Limiter les apports en mer de contaminants des sédiments au-dessus des seuils réglementaires liés aux activités de dragage et d'immersion. »</p> <p>« O2. Soutenir la constitution d'une filière de traitement et de valorisation à terre des sédiments de dragage et accompagner les initiatives permettant une optimisation des actions de dragage (mutualisation entre ports notamment) »</p>
<p>Promouvoir les démarches de labellisation (pêche durable) pour la pêche industrielle et soutenir une pêche artisanale éco-responsable et impliquée dans la gestion de la ressource semble une voie d'avenir pour la filière, y compris aquacole, et la préservation de la biodiversité marine.</p>	<p>La mer Méditerranée est le support de nombreuses activités. Elle génère une économie importante et rend des services gratuits parmi lesquels la production de ressources alimentaires ou pharmaceutiques ou encore la régulation du climat. Certaines activités dépendent plus que d'autres d'un milieu littoral ou marin, en bon état. Il s'agit essentiellement d'activités issues du secteur primaire (pêche professionnelle, aquaculture) ou tertiaire (tourisme, baignade, pêche récréative, plaisance et loisirs nautiques).</p> <p>Dans sa vision à horizon 2030 le DSF rappelle que toutes les activités économiques doivent être productives mais surtout durables.</p>

	<p>Les objectifs économiques prévoient de « soutenir une pêche durable, efficace dans l'utilisation des ressources et innovante » et de « soutenir une aquaculture durable, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive ».</p> <p>La situation de l'existant (annexe 1) évoque des démarches de labellisation « <i>Réunis dans des structures artisanales, pour certaines engagées dans une démarche de labellisation, généralement de petites tailles, maillant le littoral de la façade méditerranéenne et contribuant à son identité, les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, qui inclut la conchyliculture et la pisciculture, ont des caractéristiques différentes selon les régions.</i> ».</p> <p>À noter l'ajout de la prise en compte de la pêche récréative qu'il s'agit d'accompagner vers des pratiques raisonnées et responsables</p>
<p>L'acceptation de l'éolien flottant, qui représente une réponse crédible en termes d'EMR, voire de réserve de biodiversité, serait améliorée par la mise place d'une structure de dialogue à l'échelle de la façade maritime associant les acteurs locaux, dont les organisations non gouvernementales.</p>	<p>Activité « nouvelle » dans le paysage maritime français et s'inscrivant dans les objectifs de transition énergétique portés par les pouvoirs publics, la production d'énergie marine renouvelable (EMR), notamment grâce à l'éolien flottant, représente un secteur porteur de la « croissance bleue » et un vivier potentiel de 3000 emplois répartis dans l'assemblage, la maintenance et l'exploitation de ces nouvelles structures. Le développement de fermes pilotes permettra de tester les technologies et d'évaluer l'impact environnemental de cette activité, avant un passage ultérieur au stade commercial.</p> <p>La vision à horizon 2030 précise que la façade méditerranéenne « <i>assurera également des fonctions stratégiques dans la production d'énergie</i> » au niveau national. Afin de répondre à ces objectifs de transition écologique, le DSF pose comme objectif socio-économique de « <i>développer les énergies marines renouvelables en Méditerranée</i> ».</p> <p>Pour l'élaboration du DSF Méditerranée, le choix a été fait d'organiser une série d'ateliers spécifiques sur la question de la définition des zones propices au développement des EMR, traduisant la volonté des acteurs de la façade de se « positionner » clairement pour l'avenir sur ce développement.</p>

Les participants soulignent que certains thèmes ne sont pas suffisamment abordés :

Contribution du public Souhaits exprimés	Enseignements tirés Réponses apportées
<p>Se prémunir des risques liés à l'érosion côtière et s'adapter au changement climatique.</p>	<p>Dans la situation de l'existant (annexe 1), il est rappelé que les effets du réchauffement climatique représentent un enjeu de santé publique, contribuent à l'élévation du niveau de la mer, et aggravent la vulnérabilité de territoires littoraux face aux risques de submersion marine ou d'érosion côtière.</p> <p>L'amélioration de la connaissance des risques littoraux, de leurs évolutions et de leurs effets doit se traduire par une formation appropriée à l'attention des personnes résidant sur ces territoires menacés et par une recomposition spatiale des activités littorales. Une carte des risques littoraux de la façade vient compléter ce chapitre (y sont notamment représentés les territoires à risque important d'inondations au titre de l'aléa submersion marine).</p> <p>Quatre objectifs particuliers, présentés dans l'annexe 4 du projet, concernent tout particulièrement l'anticipation et la gestion des risques littoraux pour contribuer à des territoires résilients et adaptables aux risques naturels et aux conséquences du changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - améliorer la connaissance sur les conséquences du changement climatique et sur les risques, notamment de submersion marine ; - accompagner les collectivités dans la définition d'un niveau de recomposition spatiale pertinent et l'adaptation des littoraux au changement climatique (recomposition des fronts de mer) - aider les collectivités à prendre en compte l'ensemble des risques naturels littoraux (érosion, submersion marine) dans leurs projets d'aménagement / aménagements - inciter à la déclinaison territoriale de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte. <p>Sur ce dernier objectif, à signaler la stratégie régionale de gestion du trait de côte Occitanie, validée en juillet 2018.</p>

<p>Développer les liens Nord-Sud et la coopération méditerranéenne pour atteindre les objectifs de lutte contre les pollutions ou construire une stratégie touristique méditerranéenne durable.</p>	<p>L'avenir souhaité pour la façade évoque la préservation du bon état écologique du milieu marin avec l'aide de toutes les parties prenantes dont les pays riverains de la Mer Méditerranée : <i>« Les services de l'État, les collectivités territoriales et les professionnels, scientifiques ou associations environnementales agissent collectivement dans cette direction, en coopération avec les pays du bassin méditerranéen ».</i></p> <p>En matière de planification des espaces maritimes, la commission européenne a soutenu en 2017-2018 un projet impliquant la France, l'Espagne et l'Italie : le projet SIMWESTMED, qui a permis aux acteurs impliqués et aux autorités de mieux se connaître et d'échanger sur l'élaboration dans leurs pays respectifs, des démarches de planification des espaces maritimes.</p> <p>La coopération autour du bassin méditerranéen dépasse largement le cadre du document stratégique de façade. Plusieurs initiatives d'envergure en faveur de la mer Méditerranée existent avec des actions notamment en faveur de la réduction des pollutions: Convention de Barcelone, dialogue 5+5, Union pour la Méditerranée...</p>
---	---

Annexe – Éléments de contexte

Le tableau suivant donne quelques éléments de cadrage sur la gestion de la mer et des littoraux sur des sujets régulièrement cités par les citoyens. Ces informations ne sont pas exhaustives mais permettent de signaler que les stratégies de façade maritime sont élaborées dans un contexte où des cadres, des réglementations, des stratégies, et des actions sont bien sûr déjà mises en place, par l'État comme par l'ensemble des acteurs.

Loi littoral	<p>La loi littoral est souvent citée par les citoyens. Elle vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière. Elle a été adoptée à l'unanimité du Parlement français le 3 janvier 1986, face aux contraintes résultant de l'attractivité et de la fragilité grandissantes des zones côtières. Elle fait suite à la création par la loi n°75-602 du 10 juillet 1975 du « Conservatoire du littoral ».</p> <p>La loi littoral pose les principes :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'équilibre, en conciliant les enjeux de l'économie littorale, de la préservation de l'environnement et du patrimoine et ceux de l'accueil sur le littoral des publics modestes ou vulnérables.- en matière d'extension de l'urbanisation : elle doit se faire en continuité de l'urbanisation déjà existante ; elle est limitée sur les espaces proches du rivage ou des plans d'eau intérieurs, et elle est interdite à moins de 100 mètres du rivage (zone connue comme la « bande des 100 mètres », l'interdiction s'applique hors installations nécessaires de service public et activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau).- en matière de protection de certains espaces, à savoir les espaces terrestres et marins, les sites et paysages remarquables ou caractéristiques de patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques ; ainsi que le maintien des coupures d'urbanisation (où aucune urbanisation nouvelle n'est autorisée). <p>Cette loi a fait l'objet de quelques ajustements dans le cadre de la loi ELAN (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 24 novembre 2018. Elle autorise notamment des constructions nouvelles mais seulement dans des espaces déjà urbanisés où il subsiste des « dents creuses ». L'interdiction est maintenue de construire dans la bande des 100 m du littoral et dans les espaces proches du rivage.</p> <p>Au-delà et en complément de la loi littoral, des réflexions parlementaires sont en cours sur l'adaptation des territoires littoraux face au recul du trait de côte. Près d'un quart des côtes métropolitaines françaises sont en effet concernées par ce phénomène d'érosion et 270 km de côtes présentent une vitesse moyenne de recul de plus de 50 cm par an.</p> <p>La concentration des enjeux et la vulnérabilité des territoires littoraux supposent aujourd'hui d'adopter des mesures d'adaptation afin de les rendre plus résilients. Dans le contexte de changement climatique, il apparaît de plus en plus nécessaire, en complément des mesures de prévention des risques, de repenser l'aménagement du littoral afin de « vivre avec la mer plutôt que contre elle ».</p>
---------------------	--

<p>Concertation du public</p>	<p><u>La Convention d'Aarhus</u> portant sur « L'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement » a été signée par la Commission européenne et le gouvernement français en 1993. Elle reconnaît aux citoyens leur droit d'information, de participation et de recours en matière de débats environnementaux. Par cette convention, la France s'est engagée à laisser des délais suffisant pour permettre la participation effective du public dès le début des procédures, et à prendre en compte les résultats de cette participation.</p> <p>En France, la <u>Commission nationale du débat public</u> (CNDP), autorité administrative indépendante, a la mission d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision. Dans le contexte de l'élaboration des documents stratégiques de façade, des garants ont ainsi été nommés pour veiller à ce que le public soit bien informé et sa parole bien prise en compte. Le présent document répond à cette nécessité d'informer les citoyens sur la prise en compte de leur avis.</p>
<p>Gouvernance de la mer et du littoral</p>	<p><u>Le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) :</u></p> <p>Le CNML est une instance de concertation, chargée de faire des propositions au gouvernement sur les sujets relatifs à l'aménagement, la protection et la mise en valeur des littoraux et de la mer et la gestion intégrée des zones côtières. Il coordonne les travaux des différentes structures existant sur ces sujets.</p> <p>Il a été créé en 2010 par la loi Grenelle II. Il est présidé par le Premier ministre. Il est composé pour moitié d'élus : parlementaires, représentants des collectivités territoriales des façades maritimes de métropole et d'outre-mer, désignés par les conseils maritimes de façade et de bassins ultramarins et, pour l'autre moitié, des représentants d'établissements publics, des milieux socio-professionnels et de la société civile représentatifs des activités et des usages du littoral.</p> <p><u>Les conseils maritimes de façade (CMF) :</u></p> <p>Créés par la loi du 27 juillet 2010 pour chacune des quatre façades maritimes métropolitaines, les conseils maritimes de façade constituent les instances de concertation dédiées à l'élaboration des instruments d'orientation de la politique maritime intégrée à l'échelle de la façade. Ils permettent à des acteurs divers (Etat, collectivités locales, associations, organisations socio-professionnelles) qui les composent, d'intervenir dans les modalités de gestion des espaces maritimes.</p> <p>Le CMF est présidé conjointement par le préfet maritime de la façade concernée et par le préfet de région du siège de la direction interrégionale de la mer (DIRM). Il est composé des représentants de l'État et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs groupements, des activités professionnelles et des entreprises dont l'activité se rapporte directement à l'exploitation ou à l'usage de la mer ou du littoral, ainsi que des associations de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral. Il peut aussi comprendre des représentants de la société civile et du monde scientifique.</p> <p>En Outre-mer, suivant le modèle des CMF, les conseils maritimes ultramarins ont été créés à l'échelle des quatre bassins maritimes</p>

ultramarins (« Antilles », « Sud océan Indien », « Guyane », « Saint-Pierre-et-Miquelon »).

Gouvernances territoriales :

Au niveau régional, il existe des instances spécifiques dédiées à la mer et au littoral : en Bretagne, la conférence régionale pour la mer et le littoral (CRML), en Pays de la Loire, l'assemblée régionale pour la mer et le littoral (ARML), en Occitanie, le Parlement de la mer, en PACA-Région Sud : l'Assemblée maritime pour la croissance régionale et l'environnement (AMCRE).

Des stratégies départementales mer et littoral sont également élaborées par certains conseils départementaux et permettent de structurer l'action pour la mer et le littoral (Finistère, Loire-Atlantique, Vendée...) à leur échelle.

Au niveau infra, les schémas de cohérence territoriale (ScoT) peuvent avoir un volet littoral et maritime, déterminant la vocation générale des différentes zones et les principes de compatibilité applicables aux usages maritimes.

Territoires maritimes et littoraux « à valeur d'expérience » :

L'objectif de l'action « territoires maritimes et littoraux à valeur d'expérience » (validée en comité interministériel de la mer en novembre 2018) est d'expérimenter un meilleur lien terre-mer au travers de plusieurs projets de territoires maritimes et littoraux pilotes, à différentes échelles, et d'en déduire le cas échéant, les évolutions nécessaires du cadre législatif et réglementaire pour le favoriser.

L'enjeu est de mobiliser l'ensemble des acteurs, tels que les collectivités locales, le monde économique et la société civile, en plus des institutions habituellement impliquées, pour la mise en œuvre des orientations de la Stratégie nationale pour la mer et le littoral.

Les parcs naturels marins (PNM):

Les neuf parcs naturels marins de métropole et d'outre-mer créés depuis 2007 sont des lieux privilégiés de mise en œuvre d'une gouvernance partagée pour la gestion d'une aire marine protégée. Il s'agit des PNM d'Iroise, de Mayotte, du Golfe du Lion, des Glorieuses, des Estuaires picards et mer d'Opale, du Bassin d'Arcachon, de l'Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, du Cap Corse et de l'Agriate, et de Martinique.

Chaque PNM est :

- un espace délimité, uniquement marin, dans lequel coexistent un patrimoine naturel remarquable et des activités socio-économiques importantes, qui souvent en dépendent,
- sur lequel est fixé un double objectif de protection de la nature et de gestion durable des ressources,
- pour lequel est mis en place un conseil de gestion associant les collectivités (et leurs groupements), les socioprofessionnels, les usagers et l'Etat.

Conçu comme un outil de gouvernance permettant d'associer l'ensemble des acteurs concernés, le parc naturel marin est créé par décret, après une enquête publique organisée sur le territoire des communes littorales directement intéressées par le projet. Le décret fixe les limites du parc naturel marin et la composition de son conseil de gestion, dans lequel l'Etat est minoritaire, et arrête les orientations de gestion en matière de

	connaissance et de conservation du patrimoine et du milieu marin dans une optique de développement durable.
Risques littoraux	<p>Les risques liés aux submersions marines ou au recul du trait de côte sont aujourd’hui toujours plus prégnants du fait de l’installation croissante des populations en zones côtières et des effets du changement climatique. On estime que plus de 1,4 million d’habitants sont exposés à un risque de submersion marine sur nos littoraux. Et l’actualité nous rappelle trop souvent l’existence de ces risques, comme la tempête Xynthia (février 2010) ou l’ouragan Irma (septembre 2017).</p> <p>Submersion marine :</p> <p>En 2010, la <u>directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation »</u>, a été transposée en droit français. L’objectif de cette directive est de fournir un cadre aux États membres pour réduire les conséquences négatives des inondations (y compris des submersions marines) sur la santé humaine, l’activité économique, l’environnement et le patrimoine culturel. Une <u>stratégie nationale de gestion des risques d’inondation</u> a été adoptée en 2014, poursuivant trois objectifs : augmenter la sécurité des populations exposées ; stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés à l’inondation ; raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés.</p> <p>Dans ce cadre, sur les territoires où un risque important d’inondation a été identifié, les services de l’État ont publié des cartographies de zones inondables pour différents niveaux d’aléa. Sur le littoral, l’un des scénarios de submersion marine intègre l’élévation du niveau de la mer due au changement climatique.</p> <p>Les territoires littoraux peuvent également faire l’objet de plans de prévention des risques littoraux (PPRL), pour délimiter et réglementer les zones exposées à des risques littoraux. De tels plans sont aujourd’hui approuvés dans près de 300 communes. Depuis 2011, l’élévation du niveau de la mer due au changement climatique, à court terme et à échéance de 100 ans, est aussi prise en compte.</p> <p>De plus, pour mettre en œuvre des mesures cohérentes de prévention des risques d’inondation à l’échelle d’un territoire, les collectivités peuvent adopter des PAPI (programmes d’actions de prévention des inondations), bénéficiant ainsi d’un appui financier de l’État.</p> <p>Recul du trait de côte :</p> <p>La France s’est dotée en 2012 d’une <u>stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte</u> et d’un premier programme d’actions avec l’ambition de renforcer la connaissance sur le trait de côte et de favoriser la mise en place de stratégies locales pour adapter les territoires aux évolutions du littoral. Dans le cadre de la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte, le ministère en charge de l’environnement a confié au Cerema l’élaboration d’une synthèse nationale des connaissances sur l’évolution du trait de côte. Cette synthèse est réalisée à l’échelle des territoires et au niveau national. Elle a pour objectif de recueillir et de mettre à disposition du grand public l’ensemble des études et données</p>

	<p>produites sur l'évolution du littoral et de restituer de manière simple l'état des connaissances scientifiques et techniques.</p> <p><u>L'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (l'Onerc) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - assure la liaison permanente entre le secrétariat du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et la France ; - collecte et diffuse les informations sur les risques liés au réchauffement climatique ; - formule des recommandations sur les mesures d'adaptation à envisager pour limiter les impacts du changement climatique et les mettre en œuvre dans le cadre du <u>plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC)</u>. <p>La démarche d'adaptation, enclenchée au niveau national par le ministère de l'Environnement à la fin des années 1990 vise à limiter les impacts du changement climatique et les dommages associés sur les activités socio-économiques et sur la nature. Les politiques publiques d'adaptation ont pour objectifs d'anticiper les impacts à attendre du changement climatique, de limiter leurs dégâts éventuels en intervenant sur les facteurs qui contrôlent leur ampleur (par exemple, l'urbanisation des zones à risques) et de profiter des opportunités potentielles. Un second plan national d'adaptation au changement climatique, le <u>PNACC-2</u>, a été publié le 20 décembre 2018. La France espère une adaptation effective dès le milieu du XXIe siècle à un climat régional en métropole et dans les outre-mer cohérent avec une hausse de température de +1,5 à 2 °C au niveau mondial par rapport au XIXe siècle. Cet objectif est conforme aux objectifs de l'Accord de Paris adopté lors de la COP21.</p>
<p>Sensibilisation et partage des connaissances</p>	<p><u>L'Observatoire national mer et littoral (ONML)</u> est mis en œuvre par le Ministère chargé de l'environnement et de la mer en lien avec les établissements publics concernés par la mer et le littoral. Il a pour vocation le recueil et la mise à disposition d'informations, notamment statistiques et géographiques, concernant la mer et le littoral. http://www.onml.fr/accueil/</p> <p><u>Le portail Géolittoral</u> est le portail des données sur la mer et le littoral du Ministère en charge de l'environnement et de la mer. En accès libre, il diffuse les données géographiques concernant la mer et le littoral, produites dans le cadre la mise en œuvre des politiques publiques. http://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/</p> <p><u>Le portail des limites maritimes</u>, en accès libre, met à disposition l'ensemble des informations officielles sur les délimitations maritimes de la France. Il est géré par le service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM). https://limitesmaritimes.gouv.fr/</p> <p><u>Le Système d'information sur le milieu marin (SIMM)</u> regroupe les données collectées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques concernant le milieu marin. Il met à disposition un point d'accès unique à ces données, facilite leur échange entre les acteurs ainsi que leur</p>

	<p>diffusion et transmission aux instances européennes et internationales. Bientôt, le portail milieumarinfrance.fr, vitrine du SIMM, permettra au public de rechercher, consulter, transformer et télécharger ces données en libre accès.</p> <p>Génération Océan: le programme de l'État « Génération Océan » doit faire émerger ou faciliter les initiatives susceptibles de contribuer développement de la culture maritime du grand public. Cette action passe, par la mise en réseau d'acteurs, la valorisation d'initiatives citoyennes, la participation à des événements tels que la Mer XXL à Nantes en juin 2019, ou encore des mesures dédiées aux emplois. À l'occasion de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques 2024, le volet ciblé « Génération Océan 2024 » visera à démocratiser les sports nautiques en permettant une première expérience à un maximum de français.</p> <p>L'intégration d'un objectif de développement des aires marines éducatives dans le plan biodiversité adopté en juillet 2018 par le Gouvernement devrait également renforcer la sensibilisation du jeune public.</p>
<p>Bon état écologique des milieux marins et littoraux</p>	<p>La directive-cadre stratégique pour le milieu marin (DCSMM) est une directive de l'Union Européenne qui vise, au plus tard en 2020, à maintenir ou restaurer un bon fonctionnement des écosystèmes marins tout en permettant l'exercice des usages en mer pour les générations futures.</p> <p>La directive cadre « planification des espaces maritimes » (directive 2014/89 du 23 juillet 2014) est une directive de l'Union Européenne qui établit un cadre pour la planification maritime et demande aux États membres d'assurer une coordination des différentes activités en mer. Son objectif est de promouvoir la croissance durable des activités maritimes et côtières, de permettre l'utilisation durable des ressources marines et côtières et d'assurer une répartition optimale de l'espace maritime entre les parties intéressées et une gestion coordonnée des zones côtières pour permettre à des activités concurrentes de se déployer pleinement.</p> <p>Les documents stratégiques de façade (DSF) permettent de mettre en œuvre simultanément ces deux directives-cadre. L'approche est dite « intégrée » car elle permet de traiter en même temps les impératifs de protection des habitats et des espèces et ceux du développement de l'économie bleue. En 2021, chaque façade métropolitaine disposera d'un document stratégique de façade comportant à la fois une partie stratégique mais également un volet opérationnel (plan d'action et dispositif de suivi).</p> <p>Une autre directive est également très structurante pour le bon état écologique des milieux littoraux et marins : la directive cadre sur l'eau vise à atteindre ou à maintenir le bon état des eaux de surface et souterraines sur le territoire européen. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est l'outil permettant sa mise en œuvre. Les SDAGE sont des leviers importants pour fixer des objectifs permettant de limiter les pollutions en mer issues des bassins versants. Ils sont complétés localement (à l'échelle intercommunale notamment) par les schémas d'aménagement et</p>

	<p>de gestion de l'eau (SAGE).</p> <p>À noter que depuis l'entrée en vigueur de la loi biodiversité du 8 août 2016, les objectifs des SDAGE doivent être compatibles avec les objectifs environnementaux définis dans le cadre de la DCSMM. Cette disposition permet de renforcer la cohérence de la gestion des problématiques environnementales sur les cours d'eau et en mer, en incitant à la définition d'objectifs et la prise de mesures le plus en amont possible.</p>
	<p><u>Le plan d'action pour le milieu marin (PAMM)</u> a été, pour chaque façade, l'instrument de mise en œuvre de la directive stratégie pour le milieu marin avec pour but d'atteindre le bon état écologique des eaux marines d'ici 2020. ; il est aujourd'hui intégré dans le Document stratégique de façade en cours d'élaboration, dont il constitue le volet environnemental marin.</p> <p>Les cinq composantes des PAMM (définition du bon état écologique, évaluation de l'état des eaux marines, définition d'objectifs environnementaux, adoption d'un programme de surveillance de l'état du milieu marin et d'un programme de mesures concrètes) ont été adoptés entre 2012 et 2016.</p> <p>Suivant les programmes de mesures qui ont été élaborés, des actions concrètes et opérationnelles ont été mises en œuvre au niveau national et local. On peut citer, à titre non exhaustif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'ajout de 8 nouveaux sites marins au réseau Natura 2000 en mer ; • l'établissement d'un cadrage national pour la désignation de protections fortes dans les secteurs de biodiversité remarquables au sein des AMP ; • La réalisation d'un inventaire et d'une cartographie des zones fonctionnelles halieutiques d'importances (contribuant de manière significative au renouvellement des ressources halieutiques), dans l'optique d'en classer en zones de conservation halieutique (nouvelle catégorie d'AMP instaurée par la loi biodiversité du 8 août 2016). • la mise en place d'interdiction relatives à différentes sources de déchets marins : les sacs plastiques à usage uniques et les cosmétiques rincés contenant des microbilles plastiques ont été interdits, et à compter de 2020 seront interdits les coton-tiges en plastique et les assiettes et gobelets en plastique. • un recensement des principaux déchets générés par les activités issues des activités de pêche et des pistes pour leur collecte et leur gestion a été réalisé. • plus de 142 hectares de domaine public maritime sec a été attribué au Conservatoire de l'Espace littoral et des rivages lacustres pour neuf ans ; • L'observatoire des activités de pêche à pied de loisir dans la sous-région marine Manche-mer du Nord a été créé ; • les sites de la façade méditerranéenne présentant un enjeu environnemental compte tenu de leur fréquentation massive par des navires de plaisance ont été identifiés. • des actions de sensibilisation ont été menées, dans le cadre du partenariat entre l'école nationale supérieure maritime et la DIRM de

	<p>Méditerranée, ainsi que de la campagne Eco gestes Méditerranée.</p> <p><u>Les aires marines protégées (AMP)</u> sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. Pour les réaliser, des mesures de gestion sont mises en œuvre : suivi scientifique, réglementations, surveillance, information du public, etc. Le code de l'environnement reconnaît aujourd'hui 15 catégories d'AMP qui ont chacune un mode de gestion et une finalité de protection qui lui est propre.</p> <p>La préservation des milieux marins et littoraux passe aussi par la mise en place d'autres types d'espaces protégés qui ne sont pas proprement des AMP, tels que des espaces remarquables du littoral ou encore l'inscription de sites au titre de convention internationales (celle de Ramsar pour les zones humides ou encore celle d'OSPAR pour la protection des milieux marins de l'Atlantique du Nord-Est).</p> <p><u>Protection des cétacés</u></p> <p>Avec le CIMER du 15 novembre 2018, le Gouvernement met en place un plan national d'actions pour la protection des cétacés visant à réduire notamment les captures accidentelles, liées aux activités de pêche, les collisions avec les navires et les perturbations liées au bruit sous-marin.</p> <p>En matière de protection des cétacés, la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages impose l'installation de dispositif anti-collision sur les navires battant pavillon français naviguant dans le sanctuaire. Le Sanctuaire Pelagos en Méditerranée est un espace maritime de 87 500 km² faisant l'objet d'un Accord entre l'Italie, Monaco et la France pour la protection des mammifères marins qui le fréquentent.</p> <p><u>L'action du Centre d'Appui au Contrôle pour l'Environnement Marin (CACEM) pour un meilleur ciblage des contrôles en matière d'environnement marin</u></p> <p>Depuis 2 ans, un plan de contrôle des activités au regard de leur impact sur le milieu marin (surveillance des aires protégées, contrôles des autorisations en mer) est structuré au niveau de chaque façade. Afin d'aider à ce ciblage, le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM), situé à Etel, monte en puissance. Il assure un triple rôle d'appui 24h24 et 7j/7 aux unités de contrôle (toutes administrations confondues), de proposition d'orientations de contrôle pour l'ensemble des façades maritimes (et notamment, dans les aires marines protégées) et de rapportage (suivi des opérations de contrôle et de surveillance réalisée).</p>
<p>Lutter contre les pollutions, les réduire au maximum.</p>	<p>Avec son action « <u>Zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025</u> », le <u>Plan biodiversité 4 juillet 2018</u> veut mobiliser tous les Français pour que plus aucun plastique ne soit rejeté dans les océans d'ici 2025. Il soutient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'interdiction des produits à usage unique les plus fréquemment retrouvés sur le littoral et en mer, tant au niveau national qu'europpéen. • la mise en place d'une filière de collecte et de valorisation des filets de pêche usagés. • le déploiement, en priorité dans les territoires insulaires volontaires, de dispositifs de consigne solidaire. • l'amélioration de la récupération des macro-déchets et des

	<p>particules de plastique avant qu'ils n'arrivent en mer.</p> <p>Le Comité Interministériel de la mer (CIMER) fixe les orientations gouvernementales dans tous les domaines de l'activité maritime. Lors du CIMER du 15 novembre 2018, le Gouvernement a fait de la lutte contre les pollutions plastiques en mer une priorité environnementale. En effet, il prend l'engagement « zéro plastique à la mer en 2025 » et met en place un plan de lutte contre les pollutions plastiques qui affectent gravement les océans. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (FADEMENT) est identifiée pour accompagner et suivre la mise en œuvre de la stratégie de la lutte contre les déchets depuis la source jusqu'à la mer.</p>
Quelques éléments concernant l'encadrement des activités littorales :	
Sécurité des loisirs nautiques	La sécurité des pratiques nautiques est un facteur d'attractivité de notre littoral. Afin de participer à la sensibilisation des pratiquants des activités nautiques et nourrir les décisions en matière de politiques de prévention, un observatoire de l'accidentologie en mer a été développé : www.snosan.fr
Développement des activités en zone côtière	Ajuster l'encadrement législatif pour permettre le développement de nouvelles activités professionnelles dans la zone côtière On note depuis plusieurs années l'émergence d'activités en zone côtière correspondant à une nouvelle demande (livraison de produits sur les navires au mouillage, taxi-boat, petites balades côtières personnalisées...). L'inadaptation du cadre actuel concernant les qualifications exigées ou les règles concernant les navires utilisés ou le statut des personnes assurant ces activités, a conduit le ministère de la transition écologique et solidaire à créer de nouveaux brevets de conduite des navires en zone côtière et à prévoir des dispositions d'adaptation dans la future loi d'orientation des mobilités. Cela permettra de lever les freins au développement de ces activités tout en assurant leur régulation.
Quelques éléments concernant l'encadrement des pratiques des professionnels :	
Pêche et aquaculture	La politique commune de la pêche (PCP) définit une série de règles destinées à gérer la flotte de pêche européenne et à préserver les stocks de poissons. Conçue pour gérer une ressource commune, elle donne à l'ensemble de la flotte de pêche européenne une égalité d'accès aux eaux et aux fonds de pêche de l'Union Européenne (UE) et permet aux pêcheurs de se faire une concurrence équitable. Mais si les stocks peuvent se renouveler, ils sont néanmoins limités et certains sont surexploités. Les pays de l'UE ont donc pris des mesures pour garantir la durabilité du secteur et éviter que les activités de pêche menacent les populations de poissons et la productivité à long terme. La PCP a été lancée dans les années 1970. Elle a subi plusieurs réformes, la plus récente ayant pris effet le 1er janvier 2014. Depuis cette époque les décisions de gestion de la pêche sont adoptées au niveau de l'Union Européenne et non plus au niveau national. Le plan d'action I.2.5 du CIMER du 15 novembre 2018 conduit à lancer avec les pêcheurs une campagne d'identification de premières zones pertinentes de Conservation Halieutique (ZCH).

Énergie	<p><u>La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)</u> est un outil de pilotage national de la politique énergétique. Elle fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie, afin d'atteindre les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Elle est établie pour 10 ans, partagés en deux périodes de 5 ans, et est actualisée tous les 5 ans : la deuxième période de 5 ans est alors révisée et une période subséquente de 5 ans est ajoutée.</p> <p>En matière d'énergies renouvelables en mer, la PPE adoptée en 2016 fixait pour l'horizon 2023 un objectif, en termes de capacités installées, de 3GW d'éolien en mer et 440MW d'énergies marines renouvelables. Une PPE révisée devrait être approuvée dans le courant de l'année 2019.</p>
Transport maritime	<p>Le <u>transport maritime</u> est une activité essentielle pour les approvisionnements de notre pays ainsi qu'une source de prospérité de nombreuses zones littorales.</p> <p>C'est pourquoi des orientations ont été définies pour une bonne <u>cohabitation entre cette activité et les nouvelles formes d'occupation de l'espace maritime</u> à travers les énergies marines renouvelables (règles d'implantation à respecter, navigation et sauvetage dans les champs éoliens).</p> <p>Par ailleurs, le transport maritime est source de nuisances. Une nouvelle réglementation se met en place concernant la <u>gestion des eaux de ballast</u>. Les contrôles ont débuté et ont donné lieu à des verbalisations.</p> <p>Il en est de même en matière d'<u>émissions atmosphériques</u>. La norme de teneur en soufre des carburants marins va être divisées par 7 au niveau mondial.</p> <p>De plus, une réglementation devant <u>interdire progressivement les rejets dans l'eau de mer des laveurs de fumées</u> (scrubber) installés sur les navires, a été proposée au niveau européen et international par la France.</p> <p>Dans l'attente de ces réglementations, des aides seront attribuées pour <u>adapter les navires ou acquérir des navires plus propres</u>, permettant d'aller encore au-delà en termes d'efficacité environnementale.</p>